

HEBDOMADAIRE D'INFORMATIONS GÉNÉRALES ET D'ANNONCES LÉGALES



SETTIMANALE CORSU
D'INFORMAZIONE
HEBDOMADAIRE CORSE
D'INFORMATIONS

LANGOUSTE ROUGE

STELLA MARE FRANCHIT
UNE NOUVELLE ÉTAPE



Photo Labo StellaMare © Università di Corsica Service communication

1,75€



LINGUA
 L'IMPIEGATU IN RITIRATA,
 EMPRUNTS, CALQUES ET
 IDÉOLOGIE LINGUISTIQUES
 P18

KAMPÀ P2 • ÉDITO P3 • OPINIONS P4
 INCONTRU P6
 DETTI È FATTI P8 • BRÈVES P17
 CARNETS DE BORD P20
 AGENDA P22
 ANNONCES LÉGALES P9



S E M P R ' À F I A N C ' À V O I

MOI, JE MARCHE AVEC MES
NOUVEAUX AMIS JORDAN ET MARINE,
TOI, TU ACCUEILLES LES JUIFS!

E-H OUI : L'UTILISATION
DES COMPÉTENCES...



KAMPA

À LA UNE

ÉCONOMIE

STELLA MARE FRANCHIT
UNE NOUVELLE ÉTAPE

P5



OPINIONS

EMMANUELLE MARIINI **VIVRE DE SA PASSION ET LA PARTAGER**

P4

P6

DETTI È FATTI

P8

EN BREF ET EN CHIFFRES

P17

LINGUA **LA CHRONIQUE DE JEAN CHIORBOLI**

P18

CARNETS DE BORD

P20

LA SÉLECTION DE LA RÉDACTION

P22

ANNONCES LÉGALES

P9

S O M M A I R E

ICN INFORMATEUR CORSE NOUVELLE

DIRECTION RÉDACTION

Membre du SNPHR

et de l'Alliance de la Presse d'Information Générale

Directeur de la publication – Rédacteur en chef :

Paul Aurelli : 06 86 69 70 99

journal@icn-presse.corsica

Administrateur - Directeur délégué :

Jérôme Fabro-Aurelli : 06 75 12 93 47

jfa@daurelli.com

Chef d'édition

Elisabeth Milleliri : 06 44 88 69 40

informateur.corse@orange.fr

1^{er} secrétaire de rédaction**Eric Patris** : 06 44 88 66 33

eric.patris-sra@icn-presse.corsica

BUREAU DE BASTIA

114, rue Claude Papi, imm. Agostini-ZI d'Erbajolu
20600 BASTIA

Secrétariat

Bernadette Benazzi : 04 95 32 04 40 - 06 41 06 58 36

gestion@corsicapress-editions.fr

ANNONCES LÉGALES

Albert Tapiero : 04 95 32 89 92 - 06 41 58 40 23

al-informateurcorse@orange.fr

CORSCAPRESS ÉDITIONS SAS

au capital social de 25 000€

Immeuble Marevista, 12, Quai des Martyrs, 20200 Bastia,
Tél. 04 95 32 89 95

Société locataire-gérante des titres et marques

Principaux associés : PA, JNA, NCB, JFA, GA, AG, RL, PML0.

CPPAP 1125 C 88773 • ISSN 2114 009

Imprimé par AZ Diffusion 20600 Bastia • Dépôt Légal Bastia

À MODU NOSTRU

Tradizioni è impustura

Tutti l'anni, à l'epica di i Santi è di i morti in Corsica, volta u dibattitu senza sensu nant'à a cilibrazioni d'Halloween chì saria, à parè di certi, a più grossa americanata mai invintata. S'ellu si volta à l'urighjini, ci voli à ricullà à a festa rilighjosa di Samain, chì era cilibrata di vaghjimu da i Celti è chì significava l'intrata inde a staghjoni «scura». Hè a prima di i quattru festi maiò di l'annu gaelicu. Halloween hè assai populari in Irlanda è in Scozia è sarà intrudutta in i Stati Uniti è à u Canadà dopu à a ghjunta massiccia d'emigranti irlandesi è scuzzesi à a mità di u 19esimu seculu. A so popularità crisciarà à partasi di l'anni 1920 pà divintà u fenomenu ch'è no cunniscimu. Oghji, hè soprattuttu una stonda cummirciali assai impurtanti, hè vera, ma dinò una manera pà i zitelli di fassi piacè ritruvendusi incustumati com'è mostri, stregghi o suchjasangui, è pà fà u ghjiru di i casi pà raccoglià calchì bombò. Eppure, certi Ayatollah ind'è noi upponini Halloween à Sant'Andria, à nomu d'una cusì ditta tradizioni. Sant'Andria, à dilla franca, ùn era mancu fistighjata in ogni paesi, è hè vultata in avanti calchì annu fà cù u fantasimu è l'idealizzazioni fatti da unipochi, senza mancu dalli tuttu u carattaru di carità è di sulidarità ch'ella t'hà. Innò, si faci a cunfusioni cù una festa ch'ùn hà nulla à ch'veda in tarmini di simbolica è d'urighjini. Saraghju menu corsu cà un altru s'è lasciu zitelli andà à pichjà à a porta di un vicinu vistutu com'è un Frankenstein pà dumandalli dui Snickers? Tamantu tradimentu di l'identità nustrali, di l'usi antichi è di i valori seculari, porca miseria! Quilli ch'è facini issu genaru di rimprovari, s'ò i listessi ch'è dani nomi corsi à i so figlioli ma ch'ùn s'ò mancu capaci à parlalli in corsu. Hè megliu d'andà à chjinassi pà aspittà à Babbu Natali..... ■ Santu CASANOVA

SI PASSA CALCOSA... ANNANT'À A RETA

Les vacances de la Toussaint finies, les bancs se garnissent à nouveau. Ceux des écoliers et ceux des prévenus. Depuis le 6 novembre et jusqu'au 16 novembre, Eric Dupond-Moretti, ministre de la Justice en exercice, y a pris place, accusé de « prise illégale d'intérêts ». Du 8 au 30 novembre, Nicolas Sarkozy comparait pour le procès en appel du financement illégal de sa campagne présidentielle de 2012 qui lui a valu en première instance une peine d'un an de prison ferme. Toujours en cours, jusqu'au 15 novembre, le procès de François Bayrou et dix cadres ou élus de l'UDF/Modem, poursuivis pour détournement de fonds publics, ou complicité ou recel de ce délit, dans l'affaire dite « des assistants parlementaires européens ». Cette actualité politico-judiciaire a le don d'exaspérer nombre de Français qui, devant leurs écrans se prennent à douter : où va-t-on ? peut-on encore espérer quelque probité de la part des politiques ? Nos dirigeants aussi prennent la chose très à cœur. Même s'ils n'en tirent pas forcément les mêmes conclusions ni n'expriment les mêmes attentes. Ainsi sur le plateau de C ce soir, au sujet de l'affaire Dupond-Moretti, Violette Spillebout, députée Renaissance du Nord, s'est alarmée de voir aller « trop loin » un phénomène de « *judiciarisation extrême* » assorti d'une « *médiatisation extrême* » des affaires concernant élus, leaders politiques ou membres du gouvernement. Ce qui selon elle ne peut que décourager les vocations politiques, notamment dans les fonctions ministérielles et fait planer le risque d'une « *paralyse de l'action publique* ». C'est pourtant la même qui s'est dernièrement « *réjouie* » dans les médias de l'ouverture d'une enquête préliminaire pour « *corruption, prise illégale d'intérêt, recel de corruption et recel de prise illégale d'intérêts* » visant Martine Aubry. Il est vrai que cette fois, ce n'était pas tant la députée de la majorité qui s'exprimait que la candidate malheureuse aux municipales de Lille. Si l'enquête ne faisait que débiter, M^{me} Spillebout s'était laissée aller à décréter qu'il n'était « *pas besoin d'avoir fait plusieurs années de droit pour comprendre que l'embauche* » par la municipalité de Lille de la championne de boxe Licia Boudersa était « *illégal et avait servi à manipuler le scrutin* ». Au temps pour le sacro-saint respect de la présomption d'innocence. ■ **Elisabeth MILLELIRI**

Hervé Naquot @hcorteggiani · 1h
Et on s'étonne de l'encombrement des tribunaux... la même semaine ; Dupond-Moretti, Bayrou, Sarkozy...

C ce soir @Ccesoir
"Il faut faire attention à la paralysie de la vie publique. Avec une judiciarisation extrême, on prend le risque de voir des gens refuser des postes ministériels." @VSPILLEBOUT Députée Renaissance du Nord

Chaperon Rouge @capucheroige · 8h
Ils veulent des postes à responsabilités pour la paye et le prestige. Mais ils ne veulent pas des responsabilités qui vont avec. Tout en disant qu'ils font des choix "en responsabilité"

Béa P. Rouen @BaP90161986 · 1h
L'exemplarité ? Un fonctionnaire lambda mis en examen ne peut plus exercer ses fonctions ou est viré.

Léon Lefaux @Haut_Rhinois · 8h
La judiciarisation est "extrême (?)" Partout, ds ts les métiers. Ca s'appelle la vraie vie & ça n'empêche pas ts les pans d'activité de fonctionner & trouver travailleur. En revanche, l'impunité des politiques favorise l'abstent^o et l'extrême-droite, ce qui paralyse la démocratie.

Michael Irohazaka @Outsoarus · 7h
Une personne bien sous tous rapports et n'ayant rien à se reprocher n'a rien à craindre d'une "judiciarisation extrême" pour un poste de ministre. C'est même la norme dans les pays scandinaves.

Nunute Toulouse @NunuteT · 5h
Et pendant ce temps au Portugal, le premier ministre démissionne suite à une affaire de corruption qui concerne un de ses ministres. Une autre idée de l'éthique ...

Zhad @zhad33 · 8h
violette spillebout est impayable ! Elle est en train de dire que les ministres sont au-dessus des lois. #pathétique

Diane en ville @sydenhamia · 7 min
Évoquer une "judiciarisation EXTRÊME" alors qu'on n'arrive même pas à obtenir pour le moment une "judiciarisation MINIMALE".
Épisode 25 631 du récit d'un monde fictif, comme savent de mieux en mieux le conter tous ces pitres illusionnistes.

HUMEUR

AU CŒUR DES TEMPÊTES

Depuis déjà plusieurs années, la Corse essuie des tempêtes de plus en plus violentes. Ainsi, chaque retour de l'automne fait craindre l'arrivée d'épisodes climatiques qui au fil du temps n'ont plus d'exceptionnels que le nom. La faute à un climat qui se dérègle et qui rappelle que l'homme reste bien impuissant face à la force de la nature et de ses éléments déchaînés. Ce mois de novembre n'aura d'ailleurs pas échappé à la règle. Dès ses premières heures, les prévisions météorologiques signalaient l'arrivée de deux dépressions menaçant l'Europe. La première, baptisée Ciaran, était annoncée comme particulièrement virulente sur l'Ouest de la France. Au final, elle l'aura également été sur plusieurs territoires de notre île, causant notamment de gros dégâts à Porto, et détruisant le pont de Tragone à Corte, coupant l'accès à la haute vallée de la Restonica. À peine le temps de souffler que deux jours plus tard Domingos balayait à son tour la Corse. Moins virulente que sa grande sœur, elle venait toutefois achever son travail en gonflant des cours d'eau déjà surchargés et frappant à nouveau durement la cité paoline en emportant le pont de Baliri. Au-delà de la sidération provoquée par ces deux épisodes intenses, se pose désormais la question de la reconstruction de ces ouvrages qui s'avèrera sans doute longue et difficile. On se souvient en effet du pont de Casaluna, détruit par la crue du 24 novembre 2016, et qui à ce jour n'a toujours pas été remplacé, près de 8 ans après les faits. De quoi susciter l'inquiétude des Cortenais. Combien de temps la vallée de la Restonica et ses magnifiques lacs resteront-ils inaccessibles ? Combien de temps la vingtaine d'habitants de Baliri resteront-ils coupés du monde ? Rejoindre ce quartier situé derrière la citadelle n'est désormais possible que via un chemin communal qui ne laisse pas la possibilité à des véhicules de pouvoir rallier les habitations. À l'heure où ces types d'épisodes sont appelés à inexorablement se reproduire au cours des prochaines années, il serait temps de commencer à se préparer au mieux à leurs conséquences. ■ **Juliette CASANOVA**

RESTAURATION ÉCOLOGIQUE DE LA LANGOUSTE ROUGE

STELLA MARE FRANCHIT UNE NOUVELLE ÉTAPE



Photo Labo StellaMare © Università di Corsica Service communication

Déjà en pointe en matière de recherches sur la maîtrise de la reproduction de la langouste rouge, la plateforme Stella Mare a fait une nouvelle avancée en parvenant à obtenir des individus juvéniles âgés de plus de 11 mois. Un pas de plus vers la restauration des populations.

Observée dans l'océan Atlantique Nord-Est (de la Norvège à la Mauritanie) mais plus encore en Méditerranée, la langouste rouge (*Palinurus elephas*) est classée en tant qu'espèce vulnérable. Elle figure dans la liste rouge des espèces menacées de l'Union internationale pour la conservation de la nature (IUCN), est inscrite dans les annexes III de la convention de Barcelone (liste des espèces dont l'exploitation est réglementée) et de la convention de Berne (espèces de faune protégées). Très prisée pour sa chair, l'espèce a fait l'objet d'une surpêche, qui a induit une raréfaction de la ressource. Laquelle a eu pour conséquence l'augmentation de l'effort de pêche : filets plus longs, embarcations plus nombreuses, pêche plus profonde... Et sur le plan écologique, un cercle vicieux s'est mis en place, avec des répercussions sur l'ensemble de la biodiversité (augmentation des prises accessoires et de l'impact sur les fonds marins, émanations de gaz à effet de serre plus importantes par langouste prélevée). Aussi, maîtriser la reproduction de la langouste et favoriser ainsi la remise à niveau des stocks présents en mer permettrait non seulement de répondre à des préoccupations d'ordre économique mais aussi de réduire l'empreinte carbone des pêcheries. C'est un des chantiers auxquels s'est attelée la plateforme scientifique Stella Mare, spécialisée dans l'ingénierie écologique marine et littorale, créée en 2011 sous l'égide de l'Université de Corse et labellisée CNRS. En 2021, après seulement trois mois d'expérimentations, ses chercheurs et ingénieurs étaient parvenus à l'obtention de juvéniles de *Palinurus elephas*. À ce jour, après plus de 20 ans de recherches dans différents pays, seuls deux labora-

toires au monde sont parvenus à ce résultat et à maîtriser la reproduction de cette espèce. La complexité de l'élevage est due au nombre et à la fragilité des stades larvaires, à la longueur de l'élevage, à l'alimentation et aux contraintes sanitaires du processus. Il s'avère qu'en 2023, Stella Mare dispose d'individus âgés de 11 mois élevés dans ses installations et est le seul laboratoire au monde à détenir des juvéniles issus de la reproduction contrôlée. Elle dispose de 7 juvéniles âgés de 11 mois et qui seront utilisés pour la définition de techniques de restauration écologique.

De plus, l'expérimentation larvaire de langouste rouge effectuée depuis janvier 2023 par Stella Mare s'est également traduite par une amélioration substantielle des résultats de recherche : 459 pré-juvéniles obtenus contre 64 en 2022 ; 42 % de survie jusqu'au stade pré-juvénile [33 % en 2022, 3 % en 2021] alors que meilleur taux de survie référencé dans la littérature est de moins de 1 %.

Cette avancée ouvre donc la voie à des méthodes de compensation de l'activité de pêche afin de préserver la présence de la langouste sur son aire de répartition et pourrait également assurer le maintien de la pêche artisanale en Corse voire contribuer à son développement, tout en perpétuant une activité patrimoniale multiséculaire qui génère un fort revenu pour les professionnels de l'île (lire par ailleurs). À terme, un transfert d'individus pourrait de plus être envisagé à l'échelle européenne pour la restauration des populations dégradées (avec les précautions génétiques de rigueur) et contribuer à endiguer le déclin des captures en Europe dû à la surpêche. ■ AN

REPÈRES

Le prix de vente élevé [50 à 100 €/kg] de la langouste rouge résulte d'une relative rareté confirmée par le déclin continu des captures recensées dans les pêcheries de l'Union européenne (de 1100 tonnes en 1969 à 434 tonnes en 2017). En France, sur la façade atlantique, la pêche est passée de 1000 tonnes/an dans les années cinquante à 25 tonnes en 2010 ; en Écosse, de 271 tonnes en 1959 à 20 tonnes en 2010 ; au Portugal, de 400 tonnes/an en 1990-1992 à 12 tonnes en 2006-2007. En Corse et en Sardaigne, deux des plus grosses pêcheries de langoustes d'Europe, on a assisté à un net déclin des captures entre 1954 et 2008. La Corse est passée de 300 tonnes de langoustes pêchées dans les années 50 à 61 tonnes en moyenne lors de ces trois dernières années, malgré les mesures prises par les pêcheurs de l'île pour préserver la ressource. Dans le nord de la Sardaigne les captures ont diminué de 70 % entre 1976 et 2001.

Pour le secteur de la pêche en Corse, la langouste génère un chiffre d'affaires annuel de plus de 4 millions d'euros et représente à elle seule jusqu'à 70 % des revenus de la pêche professionnelle insulaire.

EMMANUELLE MARIINI

VIVRE DE LA MUSIQUE ET FAIRE PARTAGER SA PASSION AUX ÉLÈVES



Photo Claire Giudici

Ça fait rêver, la vie d'artiste... On l'imagine faite de liberté, de ballades et de balades, au rythme des saisons. On se voit cigale. Les vocations artistiques se déclenchent souvent très tôt dans l'enfance et parfois inquiètent les parents : être artiste, vivre et travailler en Corse en parvenant à avoir un niveau de vie convenable, est-ce possible ? Pour la pianiste Emmanuelle Mariini, la voie était tracée depuis l'âge de 7 ans et c'est en conjuguant ses deux passions, le piano et l'enseignement, qu'elle a fait de son art un métier.

Le piano, pour Emmanuelle Mariini, c'est l'histoire d'un véritable coup de foudre qui a marqué sa vie à jamais : « Je ne suis pas issue d'une famille de musiciens, raconte-t-elle. Personne chez moi ne chantait ni ne jouait d'un instrument. Mon premier déclic, c'est la découverte du piano. Ça s'est fait par hasard. J'avais 7 ans. Mon père était à l'époque directeur de banque à Sagone et ma mère enseignait les mathématiques au collège de Vico. Ma petite voisine, à l'étage d'en-dessous, étudiait

le piano. Nous avions à peu près le même âge, mais pour elle, faire ses gammes et travailler ses morceaux s'apparentait, de toute évidence, à une torture. Moi, je descendais et je la regardais. Les sonorités de cet instrument me faisaient rêver. J'ai demandé à ma mère de m'inscrire à des cours. D'abord elle a refusé, puis devant mon insistance, elle a fini par accepter qu'une dame de la commune me donne des leçons particulières. Je ne l'ai pas su tout de suite, mais cette dame était la professeure de solfège

«Je me suis posé la question un temps, je me suis interrogée aussi pour savoir si je voulais enseigner au sein d'un conservatoire ou choisir la filière Éducation nationale. Peut-être parce que ma mère était prof, c'est pour la seconde voie que j'ai opté. Parallèlement, j'ai des amis musiciens qui ont choisi le statut d'intermittents du spectacle, qui tournent beaucoup, qui en sont très heureux.»

du conservatoire d'Ajaccio. Elle lui a expliqué que j'étais douée, qu'il fallait que je prépare l'entrée au conservatoire. Ma mère était dubitative, mais je me suis préparée et non seulement j'y suis entrée, mais j'ai «sauté» la première année, celle d'initiation, et je suis arrivée directement chez les débutants.» Emmanuelle Mariini a poursuivi son cursus à Ajaccio jusqu'à son entrée en 6^e. Puis ses parents, originaires de la Haute-Corse, voulant se rapprocher notamment de leur village de Scata en Castagniccia, ont obtenu leur mutation à Bastia, «et là, les choses ont été beaucoup plus simples: le conservatoire était dans la ville!» sourit-elle.

La voie était toute tracée: elle voulait vivre de la musique. Restait à savoir comment. «C'est là qu'intervient le second dé clic. Mon professeur, M. Jean-Claude Oléon, me dit: «Je vais te donner des élèves, tu vas les faire travailler». J'avais 16 ans, je ne me sentais pas très prête mais il m'a expliqué qu'il avait décelé en moi une fibre pédagogique et que me mettre au niveau des autres pour leur expliquer allait aussi me faire progresser dans mon art. J'ai commencé à suivre les petits élèves qui avaient 8 ans et là, j'ai su que pour moi, vivre de la musique, ce serait aussi transmettre cette passion, ce serait enseigner.» Il faut dire que vivre exclusivement de son art, particulièrement dans une petite région comme la Corse, n'est pas nécessairement facile: «Je me suis posé la question un temps, je me suis interrogée aussi pour savoir si je voulais enseigner au sein d'un conservatoire ou choisir la filière Éducation nationale. Peut-être parce que ma mère était prof, c'est pour la seconde voie que j'ai opté. Parallèlement, j'ai des amis musiciens qui ont choisi le statut d'intermittents du spectacle, qui tournent beaucoup, qui en sont très heureux. Concernant le piano classique, je pense qu'il m'aurait fallu, pour en vivre correctement, sortir non seulement des limites de l'île mais peut-être même de la France et me produire à l'international. C'est un autre choix de vie, et ce n'est peut-être pas celui qui m'intéressait le plus».

Pourtant, elle donne des concerts, participe à des événements culturels, musicaux. Tout dernièrement, elle était sur la scène du Théâtre des Variétés, à Monaco, dans le cadre des cérémonies organisées à pour le centenaire de la naissance du prince Rainier. La conférence-concert présentée par Raphaëlle Doublier, s'intitulait *Rainier III et la musique* et présentait de nombreuses créations mondiales jouées par des artistes internationaux. «C'est à l'initiative de l'Alliance Française et de son président Jean-Yves Giraudon que j'ai été conviée en tant que pianiste à participer à cet événement. J'ai été particulièrement émue par cette invitation: de nombreux musiciens de très haut niveau étaient présents. On connaissait l'attachement du Prince Rainier pour la musique et le Prince Albert est lui-même batteur, mais il s'agissait de proposer des créations mon-

diales! On m'a demandé de travailler sur un oratorio de Léo Ferré, *La chanson du mal-aimé*, qui avait été créé le 29 avril 1954 à l'Opéra de Monaco par la volonté du Prince Rainier. On l'oublie parfois, mais Léo Ferré était monégasque, il est né dans la principauté, sa mère en avait la nationalité et lui-même l'a prise. Avec l'Ukrainienne Milana Rouslana, chanteuse d'opéra et professeure de musique, nous avons dû faire un arrangement piano/voix de cette œuvre. Il fallait aussi en faire une réduction, une réécriture. Ce n'est pas simple de travailler à distance sur une commande de ce type, d'autant que nous ne nous connaissions pas! On nous a donné les 60 pages de l'œuvre, il nous a fallu parvenir à une synthèse commune. Milana a proposé un découpage, j'ai adapté la musique pour le piano, elle a construit la partie chantée... bref, à des milliers de kilomètres de distance, nous nous sommes merveilleusement entendues même si nous n'avons pu nous rencontrer que le jour du concert pour répéter.» Une complémentarité qui a porté ses fruits devant un public conquis.

C'est à ses élèves qu'Emmanuelle Mariini est pourtant revenue avec plaisir dès son retour en Corse. Agrégée de musique, musicologue, pianiste, chargée de missions de formation et d'inspection au sein de l'Académie de Corse, elle enseigne au collège de Campo-Vallone à Biguglia, et quand on leur demande ce qu'ils pensent de leur prof, les enfants ont les yeux qui brillent: «On l'adooore!» s'exclament-ils en chœur. Pour eux, avec l'aide de Julia Albertini, la principale de l'établissement et d'Alain Gherardi, le directeur du Spazio Culturale Carlu-Rocchi, elle a mis en place un «parcours artistique musique et danse» au sein duquel même les élèves de classe bilingue ou les latinistes ont accès à une après-midi consacré à leur spécialité artistique en plus des 3 heures comprises dans le programme. «Nous sommes à la seconde année de fonctionnement. Nous avons réussi à développer l'offre en matière d'instruments, nous avons désormais aussi le saxo, la flûte traversière, et le violoncelle. Ce que nous souhaiterions, pour avoir un parcours plus riche, c'est introduire le théâtre.» Musiciens, danseurs, acteurs... parce que l'art, en Corse aussi, construit de beaux parcours de vie. Mais enseigner et en même temps se produire sur scène, n'est-ce pas antinomique? «Je ne crois pas, dit Emmanuelle Mariini. L'artiste sur scène, a beaucoup travaillé pour offrir le meilleur de son art à son public. Dans une salle de classe, nous offrons nos connaissances à nos élèves et nous œuvrons à développer sans cesse de nouvelles stratégies pour y parvenir au mieux. À partager ma passion avec mes élèves, à leur donner accès à la culture musicale et la pratique des instruments, je m'enrichis autant qu'ils s'enrichissent. Pour moi, l'activité de concertiste ou de musicologue ne peut aller sans l'enseignement. Les deux sont indissociablement et complémentaires.» ■ Claire GIUDICI

BASTIA

Une 8^e édition pour la Spassighjata



Photo JE

À Bastia, la Spassighjata reviendra pour une 8^e édition le 9 décembre prochain. Le trail urbain organisé par l'Associu Mantinum retrouvera ses quartiers d'hiver avec un départ comme à son habitude à 18 h30 depuis la place du Marché pour une arrivée au même endroit. « *Un parcours identique à celui de l'an passé* » indiquent les organisateurs. Ainsi les 1000 participants attendus retrouveront pendant les 9,70 km et les 270 mètres de dénivelé positif que propose la course : la place Saint-Nicolas, la rue Napoléon, l'Aldilonda ; la descente des Fillipina, la montée Sainte Claire, les escaliers du théâtre, le quai des Martyrs, la Citadelle, ou encore le quartier de Saint-Antoine. Un parcours certes sportif, qui fera comme à son habitude les jambes des coureurs, surtout des moins endurants, mais que les organisateurs ont tout de même souhaité accessible pour le plus grand nombre. Les premiers termineront en principe la boucle en moins de 40 minutes [35 minutes et 47 secondes, très exactement pour Théo Guidicelli, vainqueur de l'an passé]. Cette année, des sessions d'entraînement ont également été mises en place chaque semaine depuis le mois d'octobre. L'occasion de se familiariser avec le parcours. Mais au-delà du sport, ce sont les aspects patrimonial [avec la mise en avant des différents sites de la ville] et surtout convivial que l'Associu Mantinum a souhaité mettre encore plus en avant cette année. Avec, grâce au soutien de sponsors, un tarif accessible de 25 euros mais aussi avec l'organisation de deux courses pour les enfants de 2 à 5 ans et de 6 à 11 ans dans l'après-midi ainsi qu'une marche sportive de 5 kilomètres dans la foulée, et un village départ sur la place Saint Nicolas. La soirée de clôture réservée aux marcheurs et au coureurs se déroulera au théâtre avec une soirée musicale animée par le groupe I Pignotti. Ce sera aussi l'occasion de remettre les prix. Cette année, on décernera également le prix du meilleur costume, pour les traileurs qui seront déguisés sur le parcours. Parmi les nouveautés notables, cette année la course pourrait faire l'objet d'un suivi vidéo. La Spassighjata est aussi l'occasion d'animer la ville durant la période creuse que peut être l'hiver. La présence de près de 1000 participants et de tout autant, sinon plus, de visiteurs permet également de dynamiser l'économie du centre-ville en cette période d'avant Noël, et c'est aussi l'une des ambitions de l'Associu Mantinum. ■ JE

AMÉNAGEMENT

La piétonnisation de la vieille ville ajaccienne a séduit

C'est une expérimentation qui a suscité une « *forte adhésion des Ajacciens* » tout au long de l'été. Du 21 juin au 17 septembre 2023, la Ville d'Ajaccio a souhaité mettre en place la piétonnisation de cinq rues de la vieille ville (Roi de Rome, Bonaparte, Zevaco-Maire, Pozzo di Borgo et Notre Dame) avec un double objectif : rendre le cœur de ville plus durable et attractif, mais aussi mettre en valeur le patrimoine de ce quartier dans le cadre du futur aménagement de la citadelle et du cœur de ville génois. En outre, par le biais de cette grande première, la Ville d'Ajaccio et la Communauté d'agglomération du Pays ajaccien ont également pu poursuivre leur objectif de restituer l'espace public à la population, tout en encourageant le développement des mobilités douces, comme cela est prévu dans le Plan de déplacement urbain. Au terme de cette expérience, la municipalité l'avait promis, une enquête de satisfaction a été menée du 18 au 29 septembre afin de recueillir le sentiment des riverains, commerçants et usagers de la vieille ville au travers de 11 questions. Et les retours ne se sont pas faits attendre, puisque ce sont 238 réponses issues de profils variés qui ont été collectées, parmi lesquelles 51 % des participants se sont dit satisfaits de l'amélioration du cadre de vie que l'expérimentation a amenée dans ce quartier et 29 % même très satisfaits. D'autre part, 82 % des répondants ont noté que la piétonnisation a rendu le quartier plus convivial et 79 % qu'elle a eu un impact positif sur sa fréquentation, tandis que 73 % des commerçants qui ont donné suite à cette enquête ont jugé qu'elle a « *fortement* » aidé leur activité. Seul léger bémol, 14 % des personnes ayant répondu à l'enquête ont relevé que les conditions d'accès [stationnement et livraison] à la zone piétonne étaient « *très insatisfaisantes* ». Toutefois pas de quoi entamer la tendance largement positive de l'enquête qui « *va permettre aussi de dégager des axes d'amélioration pour l'an prochain* » selon Alexandre Farina, premier adjoint au maire, délégué au dynamisme commercial et artisanal, et à la gestion du domaine public. La piétonnisation de la cité génoise devrait en effet à nouveau être mise en place en 2024 dès le retour des beaux jours, et même cette fois être élargie à une période allant de mai à octobre. Avant peut-être une pérennisation annuelle dans les prochaines années. ■ JC



CREATION SOCIETE

N° 01

Sardegna Corsica Food and Beverage

Société par Actions Simplifiée

Au capital de : 5000.00 €

Siège social : Lieu-dit Biancarello
20169 Bonifacio

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Bonifacio du 1er octobre 2023, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :
Dénomination sociale : Sardegna Corsica Food and Beverage,
Forme sociale : Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle,
Siège social : Lieu-dit Biancarello, 20169 Bonifacio,
Objet social : Tant en France qu'à l'étranger et tant pour son compte que pour le compte de tiers :

- Achat, vente, importation, exportation de produits alimentaires, de boissons qu'elles soient alcoolisées ou non, de produits manufacturés, de matériels, de matériaux et de produits agricoles,
- Prestations de services,
- Location de matériel,
- Prise de contrats de mandat ou courtage sur des opérations d'importation, d'exportation ou d'échanges internationaux,
- Supervision d'opérations de dédouanement.

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés,

Capital social : 5000 Euros,
Président : Monsieur BO Massimo, demeurant Lieu-dit Biancarello, 20169 Bonifacio, assure la présidence.

Immatriculation de la Société au Registre du Commerce et des Sociétés d'Ajaccio.

Le Président,

N° 02

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Bastia, du 2 novembre 2023, il a été constitué une Société ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : COFIMMO

Forme : Société par Actions Simplifiée
Siège social : Centre Commercial Port Toga - 20200 Bastia

Capital social : 10.000 €

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés

Objet : L'achat, la propriété, la gestion, l'administration, l'exploitation par bail, location ou autrement de tous biens et droits immobiliers, leur entretien, leur réparation et leur modification ;

D'une manière générale, toutes opérations mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à cet objet ;

L'exploitation directe ou indirecte, l'achat, la vente de tous fonds de commerce de distribution de produits de consommation alimentaire ou non ; La prise d'intérêt de toutes valeurs mobilières ou droits sociaux de toutes sociétés, tant en France qu'à l'étranger ; L'assistance technique, commerciale et administrative dans les domaines d'activité se rattachant à l'objet social.

Admission aux assemblées et droits de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Transmission des actions : Les cessions d'actions sont soumises aux procédures de préemption et d'agrément.

Président de la société : SAS CORIN, société par actions simplifiée au capital de 23.314.220,16 €, dont le siège social est situé Centre Commercial Port Toga, BASTIA (20200), immatriculée au registre du commerce et des sociétés de BASTIA sous le numéro 337 921 860, représentée par son Président en exercice, Monsieur Noël DEVICHI, demeurant à BASTIA (20200), Cardo Village.

Immatriculation : Au R.C.S. de Bastia.

Pour avis, Le Président.

N° 03

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître Floriane BENEDETTI, Notaire au sein de la Société Civile Professionnelle « François GRIMALDI, Sylvie MICHELI » à PRUNELLI-DI-FIUMORBO, (Haute-Corse), Z.I de Migliacciari, le 29 septembre 2023 enregistrée à AJACCIO (20000), le 9 octobre 2023 référence 2A04P31 2023 N 00522 a été constituée une Société à Responsabilité Limitée ayant les caractéristiques suivantes :

Objet : L'hôtellerie et la petite restauration ; La cession, la création, l'acquisition, la location, la prise en location gérance de tous fonds de commerce, la prise à bail, l'installation, l'exploitation de tous établissements ou fonds de commerce, se rapportant à l'une ou l'autre des activités spécifiées ci-dessus ; La prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés, brevets et marques concernant ces activités ; L'acquisition d'immeubles en rapport avec l'activité d'hôtellerie ; Location de matériel de sport de loisir ; Vente de produits cosmétiques ; Mise à disposition de laverie automatique ; Location de locaux ; La participation directe ou indirecte de la société dans toutes opérations pouvant se rattacher à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe.

Et généralement, toutes opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus ou à tous objets similaires ou connexes, de nature à favoriser son extension ou son développement.

Dénomination :

CORSICA HOSTEL PORTO-VECCHIO
Siège Social : Lieu-dit CAFFANELLO Stratégique de la Trinité, BONIFACIO (20169).

Forme : Société à Responsabilité Limitée
Durée : 99 années à compter de son immatriculation.

Capital social : CINQ MILLE EUROS (5.000,00 EUR).

Gérants : M. David AGOSTINI et Mme Noëlle Cristine ROUDIERE demeurant Lieu-dit CAFFANELLO Stratégique de la Trinité, BONIFACIO (20169).

Agrément : Toutes opérations, ayant pour but le transfert d'un droit quelconque de propriété sur une ou plusieurs parts sociales sont soumis à l'agrément de la société pris par décision extraordinaire.

Immatriculation : RCS Ajaccio.

Pour avis,
Le notaire.

N° 04

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte sous seing privé en date du 23 Octobre 2023, à San-Nicolao (20230), il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination de la société :

AD MENUISERIE

Forme : Société par Actions Simplifiée
Objet : L'achat et vente de menuiseries industrielles, bois, PVC, aluminium ainsi que la pose et l'installation de toutes menuiseries.

Et plus généralement, toutes opérations industrielles, commerciales et financières, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social, ou susceptible d'en faciliter la réalisation, y compris la prise de participation dans toutes sociétés.

Siège social : 315, Route de l'Ancienne Voie Ferrée, Domaine de L'Osari, Bât B, 20230 San-Nicolao

Durée : 99 ans à compter de la date d'immatriculation au registre du commerce et des sociétés de Bastia.

Capital social : 1000 Euros, constitué par apport en numéraire exclusivement.

Président : Monsieur DA SILVA SOUZA, André. Né le 27 juillet 1976 à Rio de Janeiro (Brésil), demeurant 315, Route de l'Ancienne Voie Ferrée, Domaine de L'Osari, Bât B, 20230 San-Nicolao, de nationalité portugaise. Célibataire,

Transmission des actions - Agrément : Les actions sont librement cessibles entre associés.

Elle ne peuvent être cédées, à titre onéreux ou à titre gratuit, à un cessionnaire n'ayant déjà la qualité d'associé et quel que soit son degré de parenté avec le cédant qu'avec l'agrément préalable de la collectivité des associés statuant à la majorité des voix des associés disposant du droit de vote.

Immatriculation : RCS de Bastia.

Pour avis et mention,

N° 05

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signatures privées en date à CARGESE (20130), le 04 août 2023, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par Actions Simplifiée

Dénomination :

A VOLTA INVESTIMENTU

Siège : Hameau de Lozzi - 20130 Cargèse.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS

Capital : 1.000 euros

Objet :

- La prise de participation dans toutes sociétés françaises ou étrangères quels que soient leur objet social et leur activité,

- La gestion de titres et de valeurs mobilières, l'investissement à objet civil matériel ou immatériel pour son compte ou pour celui de tiers,
- La gestion de son propre patrimoine tant immobilier que mobilier et de tout patrimoine quelle que soit sa composition appartenant à toute personne physique ou morale,
- Administration de société.

Transmission des actions :

Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Président : Monsieur Anghijulu-Maria PLASENZOTTI, demeurant Rue Sampiero, 20130 Cargèse.

Directeur Général : Monsieur Anthony, Louis LANFRANCHI, demeurant Hameau de Lozzi, 20130 Cargèse.

La Société sera immatriculée au RCS d'Ajaccio.

Pour avis,
Le Président.

N° 06

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à Ajaccio du 26/10/2023, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par Actions Simplifiée à Associé Unique

Dénomination :

AGENCE IMMO CONSEIL CORSE

Siège : Résidence Vivaldi 2 - Immeuble Hiver - Boulevard Louis Campi - 20090 Ajaccio

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS

Capital : 2.000 euros

Objet : L'activité d'agence immobilière comprenant notamment les activités de transactions immobilières et commerciales, de gestion de locations, d'administrations de biens, cession et transmission d'entreprises.

La prestation de services de conciergerie, multiservices et gardiennage.

La création, l'acquisition, la prise en location gérance de tous fonds de commerce, la prise à bail, l'installation, l'exploitation de tous établissements, fonds de commerce, usines, ateliers se rapportant aux activités spécifiées ci-dessus. La prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés, brevets et droits de propriété intellectuelle concernant ces activités.

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.

Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Présidente : Mme Andréa, Michelle, Aimée MOLINAS. Nom d'usage MOLINAS-SUSINI, demeurant Avenue Noël Franchini - Immeuble Les Narcisses - Bât B - 20000 Ajaccio.

La Société sera immatriculée au RCS d'Ajaccio.

Pour avis,
Le Président.

N° 07

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signatures privées en date à Ghisonaccia du 02/11/23, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par Actions Simplifiée à Associé Unique

Dénomination : HJ CONSTRUCTION

Siège : Route de Feminiccia - 20240 Ghisonaccia

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS

Capital : 2.000 euros

Objet : Construction, maçonnerie générale, second œuvre, terrassement.

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.
Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Président : M. Hassen BEN CHOUCHANE, demeurant Cours Chiodi - 20240 Ghisonaccia,

Directeur Général : M. Jules-Michel BARTOLI, demeurant Cours Chiodi - 20240 Ghisonaccia,

La Société sera immatriculée au RCS de Bastia.

Pour avis,
Le Président.

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte sous seing privé en date du 16 octobre 2023, à OLETTA [20232], il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :
Dénomination de la société :

MARCHE DU NEBBIU

Forme : Société par Actions Simplifiée
Objet : La vente de tous produits d'épicerie, vente de fruits et légumes, charcuterie, dépôt de pain, vin et fromage, de produits d'artisanat et de miel.

Et plus généralement, toutes opérations industrielles, commerciales et financières, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social, ou susceptible d'en faciliter la réalisation, y compris la prise de participation dans toutes sociétés.

Siège social : Villa Sant'Amore - Campiglione - 20232 Oletta

Durée : 99 ans à compter de la date d'immatriculation au registre du commerce et des sociétés de Bastia.

Capital social : 1000 Euros, constitué par apport en numéraire exclusivement.

Président : Monsieur JOCHMANS-LAAS-SIKRI Godefroy, Julien, Emile. Né le 27 juin 1986 à Dijon (Côte-d'Or), demeurant Villa Sant'Amore, Campiglione, 20232 OLETTA, de nationalité française. Epoux de Madame PALLADINO Laura, Sophie. Mariés sous le régime de la séparation de biens en vertu d'un contrat de mariage établi par Me Vannina MAMELLI le 15 juin 2017, préalable à leur union célébrée le 09 Août 2017 à OLETTA (Haute-Corse), ce régime n'ayant subi aucune modification depuis.

Immatriculation : RCS de Bastia.

Pour avis et mention.

MODIFICATION SIEGE SOCIAL

N° 09

DID'INVEST

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 3.182.000 euros
Siège social : 18, rue des Coches
78100 St-Germain-En-Laye
813 855 079 RCS Versailles

Aux termes d'une délibération en date du 2 octobre 2023, L'AGE des associés de la SARL DID'INVEST a décidé de transférer le siège social du 18, rue des Coches, 78100 ST GERMAIN EN LAYE à Lotissement La Réserve, Appt Lot 13, Lieu-dit TRENAGHIATTA, 20166 GROSSETO-PRUGNA, à compter du 1er octobre 2023.

La Société, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de VERSAILLES sous le numéro 813 855 079 fera l'objet d'une nouvelle immatriculation auprès du Registre du commerce et des sociétés d'AJACCIO.

Gérance : Monsieur Bruno DIDIER, demeurant 6, rue de Tourville - 78100 St-Germain-En-Laye.

Pour avis,
La Gérance.

N° 10

IMMOTHEQUE

SCI au capital de 16.000 €
Villa Antoine - Casteluccio
20222 Brando
347 937 138 RCS Bastia

Par AGE du 08/10/2023, il a été décidé de transférer le siège au 8, Place du Docteur Berthet - 78170 La Celle St Cloud. Radiation RCS BASTIA et Immatriculation RCS VERSAILLES.

Société Civile Immobilière
PATETMARIE SCI

Au capital de 500 €
Siège social : 1515 Chemin de Labégude
07700 St Marcel d'Ardeche
810 042 556 RCS Aubenas

Aux termes d'une délibération en date du 31/10/2023, l'AGE a décidé de transférer le siège social du 1515, Chemin de Labégude, 07700 ST MARCEL D'ARDECHE au Lieu-dit MELA, 20129 BASTELICACCIA à compter du 31/10/2023, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

En conséquence, la Société qui est immatriculée au Registre du commerce et des sociétés d'Aubenas sous le numéro 810042556 fera l'objet d'une nouvelle immatriculation au Registre du commerce et des sociétés d'AJACCIO.

La Société, constituée pour 99 années à compter du 12/03/2015, a pour objet social : L'acquisition de tous immeubles de toute nature, la propriété, l'administration, la gestion par bail ou autrement, l'attribution gratuite en jouissance aux associés des locaux occupés par eux-mêmes, la disposition des biens dont elle sera propriétaire par voie d'acquisition, échange, apports ou autrement. La société pourra faire tous placements de capitaux sous toutes formes y compris la souscription ou l'acquisition de toutes actions, obligations, parts sociales, et, en général, toutes opérations ayant trait à l'objet ci-dessus défini, en tous pays, pourvu que ces opérations ne modifient pas le caractère civil de la société, et un capital de 500 € composé uniquement d'apports en numéraire.

N° 12

LILIA

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 1000 euros
Siège social : Avenue Nicolas Péraldi
Imm. Pauline Bonaparte
20090 Ajaccio
889 974 986 RCS Ajaccio

Aux termes d'une décision en date du 25 octobre 2023, le Président de la société par actions simplifiée LILIA, usant des pouvoirs conférés par les statuts, a décidé de transférer le siège social situé Avenue Nicolas Péraldi, Imm. Pauline Bonaparte, 20090 AJACCIO, à 11 Avenue Maréchal Juin, Résidence des Fleurs, Immeuble les Bleuets, 20090 AJACCIO à compter du 25 octobre 2023 et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.


Pour avis, Le Président.

N° 13

AVIS

Par décision prise en AGE du 26 octobre 2023, l'associée unique de SAS SUD CORSE NAUTIC, au capital social de 8.000 euros, inscrite au RCS AJACCIO numéro 751 340 266, a décidé du transfert du siège social de la société de Lieu-dit Arataggiu - Route de Porra - Park Saint-Louis - 20137 PORTO-VECCHIO à 406, Strada di Manichedda - 20146 SOTTA. L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence.

La société demeurera inscrite au RCS d'AJACCIO.
La gérante : Charlotte BOUSQUET, demeurant 40, Strada di MANICHELLA - 20146 Sotta.

 04 95 32 04 40

AC INVEST

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 1.080.500 euros
Siège social : Route de Sotta
Lieu-dit Taglio Rosso
20137 Porto-Vecchio
915 082 045 RCS Ajaccio

Aux termes d'une décision en date du 3 novembre 2023, le Président de la société par actions simplifiée AC INVEST, usant des pouvoirs conférés par les statuts, a décidé de transférer le siège social du Route de Sotta, Lieu-dit Taglio Rosso, 20137 PORTO-VECCHIO au Espace Saint-Antoine, Quartier Poretta, 20137 PORTO-VECCHIO à compter du 1er novembre 2023 et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Pour avis, Le Président.

MODIFICATIONS STATUTAIRES

N° 15

SOCIETE CONSTRUCTION
CORSE EUROPEENNE

Société à Responsabilité Limitée
Transformée
En Société par Actions Simplifiée
Au capital de 3811 euros
Siège social : Lotissement Squarcina
La Pietra - Route du Salario
20000 Ajaccio
429 607 922 RCS Ajaccio

AVIS DE TRANSFORMATION

Aux termes de décisions constatées dans un procès-verbal en date du 31 octobre 2023, l'associé unique a pris les décisions suivantes :

De transférer le siège social de la société au Lieu-dit Farone - 20167 AFA. La transformation de la Société en Société par Actions Simplifiée à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société. La dénomination de la Société, son objet, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées. Le siège social est fixé au Lieu-dit Farone - 20167 AFA. Le capital social reste fixé à la somme de 3811 euros.

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre. Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Sous sa forme à responsabilité limitée, la Société était gérée par Monsieur Jorge GOMES DE SOUSA, Madame Mélanie GOMES DE SOUSA, et Monsieur Jose MOREIRA LOURENCO.

Sous sa nouvelle forme de société par actions simplifiée, la Société est dirigée par : PRÉSIDENT DE LA SOCIÉTÉ : Monsieur Jorge GOMES DA SOUSA, demeurant Lotissement Olivaggio 2, 20117 Eccica-Suarella.

DIRECTEUR GÉNÉRAL : Madame Mélanie MOREIRA LOURENCO, épouse GOMES DA SOUSA, demeurant Lotissement Olivaggio 2, 20117 Eccica-Suarella.

Pour avis, La Gérance.

"TABAC LE LYAUTEY"

Société en Nom Collectif
Au capital de 10.000 euros
Siège social : Immeuble Massena II
Avenue Maréchal Lyautey
20000 Ajaccio
RCS Ajaccio : 831 022 280

AVIS DE MODIFICATION

Aux termes du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 02 novembre 2023, il résulte que :

L'objet social a été modifié à compter du 02 novembre 2023 pour :

" La Société a pour objet :

- Exploitation d'un établissement de tourisme comprenant des locaux d'habitation meublés et des locaux à usage collectif, loués à une clientèle touristique qui n'y élit pas domicile, assortis des prestations accessoires suivantes : nettoyage des locaux, fourniture du petit-déjeuner et du linge de maison, accueil de la clientèle, service de repas, boutique, et prestations diverses liées au séjour ;

- L'acquisition, l'administration et la gestion par location de tous immeubles et biens immobiliers dans le cadre d'un établissement de tourisme professionnel."

Le reste de l'article demeure inchangé. L'article "Article 2 - Objet social" des statuts a été modifié en conséquence. La dénomination sociale a été modifiée à compter du 02 novembre 2023 pour : "U BENESSIMU DI ARRU".

L'article "Article 3 - Dénomination sociale" des statuts a été modifié en conséquence.

Le siège social a été transféré à Lieu-dit Furellu, 20167 AFA à compter du 02 novembre 2023.

L'article "Article 4 - Siège social" des statuts a été modifié en conséquence.

Mention sera faite au RCS d'AJACCIO.

N° 17

SUD INGENIERIE

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 1500 euros
Siège social : Strada Valentini
Migliacciario
20243 Prunelli-Di-Fiumorbo
902 136 860 RCS Bastia

Aux termes d'une décision unanime en date du 01 août 2023, il résulte que :


- Monsieur Pierre-Philippe SIMEON DE BUOCHBERG, demeurant STRADA VALENTINI-MIGLIACCIARU, 20243 PRUNELLI DI FIUM'ORBU a été nommé en qualité de Président en remplacement de Monsieur Francis, Marcel VAN CEUNEBROECK, démissionnaire.

La deuxième partie des statuts a été modifiée en conséquence et l'article «PREMIER PRESIDENT» contenant nom de Monsieur Francis, Marcel VAN CEUNEBROECK a été retiré des statuts sans qu'il y ait lieu de le remplacer par celui de Monsieur Pierre-Philippe SIMEON DE BUOCHBERG.

- Monsieur Pierre-Philippe SIMEON DE BUOCHBERG a démissionné de son mandat de Directeur Général à compter de ce jour.

La deuxième partie des statuts a été modifiée en conséquence et l'article «NOMINATION DU PREMIER DIRECTEUR GENERAL» contenant le nom de Monsieur de Pierre-Philippe SIMEON DE BUOCHBERG a été retiré des statuts sans qu'il y ait lieu de le remplacer.

Pour avis, Le Président.

 04 95 32 89 92

N° 18



Maître Marie-Paule DIONISI-NAUDIN

Avocat à la Cour

Spécialiste en droit fiscal
et droit douanier

222, Bd St Germain - 75007 Paris
Route de l'Ospedale
20137 Porto-Vecchio
Tel : 01.42.60.04.31

Suivant AGO du 30/06/2022, les associés de la société "BLANCHISSERIE INDUSTRIELLE PICCIOCCI", SAS au capital de 300.000 €, dont le siège est Lieu-dit Feminaccia, Route de Sotta, 20137 PORTO-VECCHIO [RCS AJACCIO 047 220 348] ont pris acte que les mandats de Monsieur QUILICHINI, Société COREVAL, Commissaire aux Comptes Titulaire, et de Monsieur BERETTA, Commissaire aux Comptes Suppléant, étaient arrivés à expiration à l'issue de ladite assemblée et qu'il n'y avait pas lieu de les renouveler.

Pour avis.

N° 19

Dénomination : JAPM

Forme : SASU - Capital : 1000 €

Siège : Casaperta, 20251 Panheraccia
RCS Bastia 74996288200017

MODIFICATION STATUTS

Par assemblée générale extraordinaire en date du 30/10/2023 à Panheraccia, l'associé unique et gérant de la société, M. Filippi Jean-Antoine, a décidé : La modification de l'objet social par adjonction d'activité TRAITEUR, PLATS A EMPORTER, les autres mentions restent inchangées.

Par avenant au contrat de sous location d'un fond de commerce en date du 30/10/23, Mme Agosti Michèle (le bailleur) a autorisé la création des activités Traiteur, Plats à Emporier au fond existant sous l'enseigne LE BANANA'S situé à Casaperta, 20251 Panheraccia. Mention sera faite au RCS de Bastia.

Pour avis.

N° 20

BRULERIE CORSICA

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 152.000 euros

Siège social : Lieu-dit Furone

Z.I. de Baleone, Afa, 20167 Mezzavia

045720059 RCS Ajaccio

Aux termes de décisions de l'associée unique en date du 13 octobre 2023, il résulte que Monsieur Jean Luc ROLLAND, demeurant Les Jardins Fleuris, Bat A, Rue Nicolas Peraldi, 20090 AJACCIO a été nommé en qualité de Président du Conseil d'administration, à compter du 13/10/2023 en remplacement de Monsieur Jean-Tristan Guillaume André VILLA, président démissionnaire à compter du 13/10/2023 et que Monsieur Gilles ROLLAND, demeurant Route des Sanguinaires, Immeuble Carmino Cithère, 20000 AJACCIO a été nommé en qualité de membre du Conseil d'administration à compter du 13/10/2023, en remplacement de Monsieur Jean-Tristan Guillaume André VILLA, administrateur démissionnaire à compter du 13/10/2023.

Pour avis,
Le Président.

N° 21



Olivier PELLEGRINI

Avocat

Port de Plaisance de Toga

20200 Bastia

Tel 04 95 32 05 85

Pellegrini.olivier@orange.fr

CORSICA DEM

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 5000 euros

Siège social :

390, Rue des Platanes

Strada Vecchia - 20290 Borgo

RCS Bastia 951 827 849

Aux termes d'une délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire en date 31/10/2023, il résulte que :
- Madame Clara, Marie, Rhimo, Eulalie GOUSSE demeurant Hameau d'Astima, 20200 Ville-di-Pietrabugno a été nommé en qualité de Président en remplacement de Monsieur Jean Philippe DE PETRICONI, démissionnaire.

Pour avis,
Le Président.



N° 22

RELAIS SANTA MARIA

SARL au capital de 6000 €

Siège social : Lieu-dit Pentone

RT 20 - 20250 Corte

RCS Bastia 501 818 561

Par décision des associés réunis au siège de la société à Corté le 6 novembre 2023, il a été acté la modification de l'objet social de la société.

L'Assemblée générale extraordinaire des associés décide de modifier, à compter de ce jour, l'objet social de «La prise en location gérance d'un fonds de commerce de vente de carburant, vente de véhicules neufs et occasions, réparation autos, location de chambres, débit de boissons de 4ème catégorie, restauration de type rapide à consommer sur place ou à emporter» à «La prise en location gérance d'un fonds de commerce de vente de carburant, vente de véhicules neufs et occasions, réparation autos, location de chambres, débit de boissons de 4ème catégorie, restauration de type rapide à consommer sur place ou à emporter, terrassement, location d'engins».

En conséquence, l'article 2 des statuts est modifié comme suit :

ARTICLE N°2 - OBJET

* Ancienne mention :

La prise en location gérance d'un fonds de commerce de vente de carburant, vente de véhicules neufs et occasions, réparation autos, location de chambres, débit de boissons de 4ème catégorie, restauration de type rapide à consommer sur place ou à emporter.

* Nouvelle mention :

La prise en location gérance d'un fonds de commerce de vente de carburant, vente de véhicules neufs et occasions, réparation autos, location de chambres, débit de boissons de 4ème catégorie, restauration de type rapide à consommer sur place ou à emporter, terrassement, location d'engins.

Le dépôt sera effectué au greffe du Tribunal de Commerce de Bastia.

DISSOLUTION LIQUIDATION

N° 23

MUZY VINCENTI

Société Civile de Moyens

Au capital de 1000 euros

Siège social :

Avenue Docteur Noel Franchini

Espace Madonuccia - 20090 Ajaccio

809 410 137 RCS Ajaccio

AVIS DE PUBLICITE

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 02 Novembre 2023.

Les associés ont décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du même jour et sa mise en liquidation.

L'assemblée générale susvisée a nommé comme Liquidateur Monsieur MUZY Tony, demeurant Numéro 10 - Les Balcons d'Ajaccio - Aspretto - 20090 AJACCIO, avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci. Le siège de la liquidation est fixé Avenue Docteur Noel Franchini, Espace Madonuccia, 20090 AJACCIO, adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée, et, actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce d'Ajaccio. Mention sera faite au RCS d'Ajaccio.

Pour avis.

N° 24

LES ROTISSERIES DE SAN MARTINU

Société par Actions Simplifiée

Lieu-dit Chemin de TENDA

Route de Bastia, 20137 Porto-Vecchio

RCS Ajaccio

AVIS DE PUBLICITE

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 30.09.2023 il résulte : L'assemblée générale des associés du 30.09.2023 a :
- approuvé les comptes de liquidation ;
- donné quitus au Liquidateur Monsieur CHIARONI Stéphane, Ignace, et l'a déchargé de son mandat ;
- constaté la clôture des opérations de liquidation à compter du 30.09.2023. Mention sera faite au RCS d'Ajaccio.

Pour avis.

N° 25

LE DAUPHIN

Société à Responsabilité Limitée

En liquidation au capital de 7622 euros

Siège de liquidation : Résidence Alba

Avenue Christophe Colomb

20260 Calvi-421250648 RCS Bastia

L'Assemblée Générale réunie le 31/10/2023 au siège de la société a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé ELIGIO ACCAME, demeurant Tovo San Giacomo Tiomi Santoro num 9, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée. Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de Bastia.

Pour avis, Le Liquidateur.

N° 26

LE DAUPHIN

Société à Responsabilité Limitée
En liquidation au capital de 7622 euros

Siège de liquidation :

Résidence Alba

Avenue Christophe Colomb

20260 Calvi-421250648 RCS Bastia

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 31/10/2023 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable. Elle a nommé comme liquidateur Monsieur Eligio ACCAME, demeurant Tovo San Giacomo Tiomi Santoro num 9, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus. Le siège de la liquidation est fixé au siège de la société. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de Bastia.

Pour avis, Le Liquidateur.

N° 27

LOVE EAT

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 1.500,00 euros

Siège social : RN 193, 20620 Biguglia

918 220 039 RCS Bastia

En date du 31.10.2023, la collectivité des associés a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.

Elle a nommé comme liquidateur Monsieur Maximin STORAI, demeurant Résidence Mariana Grand Parc, Bâtiment B, 20290 BORG, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.

Le siège de la liquidation est fixé RN 193, 20620 BIGUGLIA. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de BASTIA, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis, Le Liquidateur.

POURSUITE ACTIVITE SOCIALE

N° 28

CORSINA DISTRIBUTION

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 500 euros

Siège social : ZI U Tragone

20620 Biguglia

847 682 465 RCS Biguglia

Aux termes d'une délibération en date du 28 août 2023, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés, statuant en application de l'article L.225-248 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.

Pour avis, Le Président.



N° 29



AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ DE CORSE

DIRECTION ADJOINTE SANTÉ ENVIRONNEMENT

SERVICE SANTÉ ENVIRONNEMENT DE HAUTE-CORSE

AVIS

Le Préfet de la Haute-Corse,

Informe le public qu'une demande d'autorisation administrative concernant les prélèvements et la distribution au public de l'eau des captages de Borgali 1, 2, 3.1, 3.2 amont et 3.2 aval, utilisés pour l'alimentation en eau potable des habitants de la commune de Murato, a été présentée par cette dernière.

Cette autorisation a été délivrée par arrêté préfectoral PREF2B/ARS/SE n°2023-02 en date du 16 octobre 2023.

La commune a été autorisée à exploiter les installations et ouvrages destinés au prélèvement de ces ressources suivant les prescriptions contenues dans cet arrêté. La dérivation des eaux de ces ouvrages a été déclarée d'utilité publique et les périmètres de protection immédiate et rapprochée ont été instaurés. Cet arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

Un exemplaire sera déposé en mairie de Murato où il pourra y être consulté.

En outre, pendant une durée minimale de deux mois, l'arrêté sera publié par voie d'affichage en mairie de Murato en vue de l'information des tiers et des propriétaires concernés.

Le Préfet de la Haute-Corse,
Michel PROSIC.

N° 30

OPPOSITION A CREATION DE TITRE DE PROPRIETE

La possession n'ayant pas eu lieu selon les conditions exigées par les articles 2261, 2265 et 2272 du Code Civil, dûment autorisé par ordonnance du Président du Tribunal Judiciaire d'AJACCIO en date du 24 octobre 2023, Monsieur Didier GAUTIER FABIANI agissant en qualité de mandataire successoral de la succession de Toussaint Paul FONDACCI forme opposition à l'acte en date du 1er septembre 2023 par lequel Me Jérôme PAOLINI, Notaire à Nice, a constaté la qualité de propriétaire :

1°) Madame Lilliane Rosa Jérôme FONDACCI, épouse de Monsieur Jean Jacques Dominique TAFANI, demeurant à PORTO-VECCHIO [20137], Renajolu de Muratellu. Née à PROPRIANO [20110], le 29 novembre 1946.

- Sur la commune de PROPRIANO [20110]. Dans un bâtiment à usage d'habitation cadastré : Section A N°339 et 340 RUE DU 9 SEPTEMBRE. Lot numéro 6 : Au 1er étage, 2 pièces côtés Est.

- Sur la commune de PROPRIANO [20110]. Une parcelle de terre cadastrée : Section A N°341, PROPRIANO.

2°) Madame Marie Dominique FONDACCI, épouse de Monsieur Alain Robert Daniel CUDRAZ, demeurant à VIGGIANELLO [20110], Villa U Benista Cuparchiata. Née à PROPRIANO [20110], le 2 mai 1950.

- Sur la commune de PROPRIANO [20110]. Dans un bâtiment à usage d'habitation cadastré : Section A N°339 et 340 RUE DU 9 SEPTEMBRE. Lot numéro 7 : Au 1er étage, 2 pièces côtés Ouest.

- Sur la commune de PROPRIANO [20110]. Une parcelle de terre cadastrée : Section A N°338, PROPRIANO.

Pour avis,
Maître Marie-Pierre MOUSNY PANTALACCI,
Avocat.

N° 31

Maître SEFFAR Jean-Pierre

Avocat - Résidence Paoli - 22, Rue César Campinchi
20200 Bastia - Tél : 04.95.31.03.05

VENTE AUX ENCHÈRES

IL SERA PROCÉDÉ À LA MISE EN VENTE
AUX ENCHÈRES PUBLIQUES DE L'IMMEUBLE SUIVANT :
SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE
DE VILLE-DI-PIETRABUGNO (Haute-Corse),

Une maison d'habitation sise et édifée sur le territoire de ladite commune, et figurant au cadastre rénové sous les indications suivantes :

Section A N°1110 lieu-dit « Alzeto », pour une contenance de 35 centiares.

Ladite maison élevée sur rez-de-chaussée comprenant un wc, une cuisine, d'un premier étage composé d'un séjour, d'un deuxième étage composé d'une chambre avec salle d'eau et balcon. Tel que cela résulte de la matrice cadastrale délivrée par le service de la publicité foncière.

OCCUPATION : Bien non occupé selon PV descriptif du 13 juin 2022.

Devant le Juge de l'Exécution du tribunal judiciaire de Bastia (Haute-Corse)

Le JEUDI 21 décembre à 10 H

Mise à prix : TRENTE MILLE EUROS (30.000,00 €)

LOT UNIQUE

Visite des lieux : Vendredi 15/12/2023 à 11H

Le cahier des conditions de vente peut être consulté au greffe du juge de l'exécution du tribunal judiciaire de BASTIA sous le n°22/00029 ou au cabinet de Maître Jean-Pierre SEFFAR.

N° 32



AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ DE CORSE

DIRECTION ADJOINTE SANTÉ ENVIRONNEMENT

SERVICE SANTÉ ENVIRONNEMENT DE HAUTE-CORSE

AVIS

Le Préfet de la Haute-Corse

Informe le public qu'une demande d'autorisation administrative concernant le prélèvement et la distribution au public de l'eau de la source de Conca, utilisée pour l'alimentation en eau potable des habitants de la commune de Barbaggio a été présentée par cette dernière.

Cette autorisation a été délivrée par arrêté préfectoral PREF2B/ARS/SE n°2023-01 en date du 16 octobre 2023.

La commune a été autorisée à exploiter les installations et ouvrages destinés au prélèvement de cette ressource suivant les prescriptions contenues dans cet arrêté. La dérivation des eaux de cet ouvrage a été déclarée d'utilité publique et les périmètres de protection immédiate et rapprochée ont été instaurés.

Cet arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

Un exemplaire sera déposé en mairie de Barbaggio où il pourra y être consulté.

En outre, pendant une durée minimale de deux mois, l'arrêté sera publié par voie d'affichage en mairie de Barbaggio et Patrimonio en vue de l'information des tiers et des propriétaires concernés.

Le Préfet de la Haute-Corse, Michel PROSIC.



LE SAVIEZ-VOUS ?

Avec actulégales.fr, vous
retrouvez toutes les
annonces légales
entreprises parues dans la
presse habilitée depuis le
1er janvier 2010



Actulégales.fr, avec votre journal

Actulegales.fr
Le site officiel des annonces légales d'entreprises

Association de la presse pour la transparence économique (APTE) avec le concours d' Infolegale

GARAGE COSTA
CORSE @ CARROSSERIE

**Carrosserie
Tôlerie - Peinture**

Zone Industrielle Furiani
20000 BASTIA

04.95.30.83.22

carrosserie.corse@orange.fr

DERNIERES MINUTES

N° 33

CENTRE DE GESTION AGREE CORSE GESTION

15, Avenue Jean Zucarelli
20200 Bastia-Siren : 502581093

AVIS DE PROJET DE FUSION D'ASSOCIATIONS

Association absorbée : Centre de Gestion Agréé Corse Gestion (CGA CORSE GESTION) association régie par la loi du 1er juillet 1901, ayant son siège social sis 15, Avenue Jean Zucarelli, 20200 Bastia, déclarée à la Préfecture de HAUTE-CORSE le 23 Novembre 2007 et publiée au Journal Officiel le 15/12/2007, RNA n° W2B2000760, identifiée au répertoire SIRENE sous le n°502581093.

Association absorbante : L'ASSOCIATION DE GESTION ET DE COMPTABILITE DE HAUTE-CORSE, [AGC HAUTE-CORSE], association régie par la loi du 1er juillet 1901, ayant son siège social sis, 15, Avenue Jean Zucarelli, 20200 Bastia déclarée à la Préfecture de HAUTE-CORSE le 24/08/1974 et publiée au Journal Officiel le 24/08/1974, RNA n° W02B1000826 identifiée au répertoire SIRENE sous le n°393290556.

Au terme d'un projet de fusion signé le 23 Septembre 2023, la CGA CORSE GESTION et L'AGC HAUTE-CORSE ont décidé, pour simplifier leurs actions, de procéder à la fusion absorption du CGA CORSE GESTION par L'AGC HAUTE-CORSE.

Les actifs apportés par la CGA CORSE GESTION comprendront l'ensemble des éléments d'actifs figurant dans son patrimoine sur la base des comptes annuels arrêtés au 31/12/2022.

Le droit d'opposition des tiers s'exerce dans les conditions prévues par le code de commerce et devant le TGI.

Les organes délibérants devraient statuer sur l'opération de fusion le 4 Décembre 2023.

Le CGA CORSE GESTION se trouvera dissout de plein droit, par le seul fait de la réalisation définitive de l'opération de fusion. Le projet de fusion est disponible au siège des associations.

Monsieur le Président du CGA Corse Gestion,
Augustin PEPE.

Monsieur le Président de l'AGC HAUTE-CORSE,
Jean André CARDOSI.

N° 34

CABINET OTTAVY-COSTANTINI

Société Civile de Moyens

En liquidation

Au capital de 1000 euros

Siège social et de liquidation :

21, Boulevard Dominique Paoli
20000 Ajaccio-RCS Ajaccio

AVIS DE CLÔTURE DE LIQUIDATION

L'Assemblée Générale, réunie le 3 août 2023 au siège social et de liquidation, a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Mme Nicole OTTAVY, demeurant 37, cours Napoléon, 20000 AJACCIO, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée. Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce d'AJACCIO en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis, Le Liquidateur.

N° 35

ASSOCIATION DE GESTION ET COMPTABILITE DE HAUTE-CORSE

15, Avenue Jean Zucarelli
20200 Bastia-Siren : 393290556

AVIS DE PROJET DE FUSION D'ASSOCIATIONS

Association absorbée : Centre de Gestion Agréé Corse Gestion (CGA CORSE GESTION) association régie par la loi du 1er juillet 1901, ayant son siège social sis 15, Avenue Jean Zucarelli, 20200 Bastia, déclarée à la Préfecture de HAUTE-CORSE le 23 Novembre 2007 et publiée au Journal Officiel le 15/12/2007, RNA n° W2B2000760, identifiée au répertoire SIRENE sous le n°502581093.

Association absorbante : L'ASSOCIATION DE GESTION ET DE COMPTABILITE DE HAUTE-CORSE, [AGC HAUTE-CORSE], association régie par la loi du 1er juillet 1901, ayant son siège social sis, 15, Avenue Jean Zucarelli, 20200 Bastia déclarée à la Préfecture de HAUTE-CORSE le 24/08/1974 et publiée au Journal Officiel le 24/08/1974, RNA n° W02B1000826 identifiée au répertoire SIRENE sous le n°393290556.

Au terme d'un projet de fusion signé le 23 Septembre 2023, la CGA CORSE GESTION et L'AGC HAUTE-CORSE ont décidé, pour simplifier leurs actions, de procéder à la fusion absorption du CGA CORSE GESTION par L'AGC HAUTE-CORSE.

Les actifs apportés par la CGA CORSE GESTION comprendront l'ensemble des éléments d'actifs figurant dans son patrimoine sur la base des comptes annuels arrêtés au 31/12/2022.

Le droit d'opposition des tiers s'exerce dans les conditions prévues par le code de commerce et devant le TGI.

Les organes délibérants devraient statuer sur l'opération de fusion le 4 Décembre 2023.

Le CGA CORSE GESTION se trouvera dissout de plein droit, par le seul fait de la réalisation définitive de l'opération de fusion.

Le projet de fusion est disponible au siège des associations.

Monsieur le Président du CGA Corse Gestion,
Augustin PEPE.

Monsieur le Président de l'AGC HAUTE-CORSE,
Jean André CARDOSI.

N° 36

A BOXETTA

SAS au capital de 28.000 €uros

Siège social : 18, Rue Jean Jaurès

20100 Sartène-RCS Ajaccio 882388366

AVIS DE MODIFICATION

Aux termes d'une délibération en date du 26 octobre 2023, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé de :

* Souscription au capital de la société par le FIP Corse Suminà n°4 pour un montant de 100.000 € (cent mille euros) en numéraire, par la souscription de 4000 actions ordinaires nouvelles au prix de 25 € unitaire, soit une prime d'émission de 96.000 euros au total (soit 24€/action). Le pourcentage de participation du FIP Corse Suminà n°4 après augmentation du capital sera de 12.5%. A compter du dépôt des fonds en date du 2 novembre 2023, le capital social est porté à la somme de 32.000 € et est divisé en 32.000 actions.

L'article 7 des statuts est modifié en conséquence. Un exemplaire du procès verbal d'Assemblée Générale Extraordinaire et des statuts modifiés seront déposés au greffe du Tribunal de Commerce d'AJaccio.

Pour insertion,

N° 37



MARIE CELINE

Société Civile Immobilière
En liquidation

Au capital de 300 euros

Siège social : Borgo 20290

2, Lotissement Aghja Rossa

Siège de liquidation :

Le Village - N°14 - 20600 Furiani
504 845 389 RCS Bastia

AVIS DE CLÔTURE DE LIQUIDATION

L'Assemblée Générale réunie le 7 novembre 2023 au siège de liquidation a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Madame Monique NICOLETTI, demeurant LE VILLAGE, N°14, 20600 FURIANI, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée.

Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de BASTIA, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis, Le Liquidateur.

N° 38

DISTRIBUTION CASINO France

Société par Actions Simplifiée
428 268 023 R.C.S. Saint-Etienne

Adresse du siège social :

1, cours Antoine Guichard

42000 Saint-Étienne

Etablissement secondaire :

Hameau de Piazza - 20228 Luri

Le Tribunal de Commerce de PARIS a prononcé en date du 25/10/2023.

L'ouverture d'une procédure de Sauvegarde accélérée et a désigné administrateur : SCP d'ADMINISTRATEURS JUDICIAIRES ABITBOL & ROUSSELET en la personne de Me Frédéric Abitbol, 38 avenue Hoche, 75008 Paris, SELARL FHBX, en la personne de Me Hélène Bourbouloux, 176, avenue Charles de Gaulle, 92200 Neuilly-sur-Seine, SELARL THEVENOT PARTNERS en la personne de Me Aurélie Perdereau, 42, rue de Lisbonne, 75008 Paris, avec les pouvoirs : de surveiller, mandataire judiciaire : SCP BTSG en la personne de Me Marc Sénéchal, 15, rue du l'Hôtel de Ville, 92200 Neuilly-sur-Seine, SELARL MJA en la personne de Me Valérie Le-loup-Thomas, 102, rue du Faubourg Saint-Denis, 75479 Paris Cedex 10, SELARL FIDES en la personne de Me Bernard Corre, 5, rue Palestro, 75002 Paris. 25/10/2023.

N° 39

SAS COMDECO

809 527 153 RCS Montpellier

Sise établissement principal :

160, Avenue de Fès - Centre Advisor
34080 Montpellier

Etablissement secondaire :

Immeuble Orticoni - Route du Stade
20260 Calvi

Jugement du Tribunal de Commerce de Montpellier en date du 20 Octobre 2023 prononçant la Clôture de la procédure de Liquidation Judiciaire pour Insuffisance d'Actif.

N° 40

SNC « CASALTA & CIE »

Société en Nom Collectif

Au capital de 222.106.14 €

Siège social : Lieu-dit Pisciatello

20166 Porticcio

RCS : Ajaccio 322 270 232

AVIS RECTIFICATIF

du 06 Octobre 2023 - ICN N° 6998
ANNONCES N°40.

Il fallait lire :

Par décision de l'AGE DU 17/11/2023, il a été décidé de :

- Modifier l'objet social pour y ajouter l'activité de «acquisition, propriété, administration et exploitation par bail, location meublée ou non, gestion, mise en valeur, vente de tous biens immobiliers». Mention au RCS d'Ajaccio.

N° 41

SCM OTTAVY-COSTANTINI

Société Civile de Moyens

En liquidation

Au capital de 1000 euros

Siège social & siège de liquidation :

21, Boulevard Dominique Paoli

20000 Ajaccio

908 395 932 RCS Ajaccio

AVIS DE DISSOLUTION ANTICIPÉE

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 1er décembre 2022 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter 31 décembre 2022 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.

Elle a nommé comme liquidateur Madame Nicole OTTAVY, demeurant 37, cours Napoléon, 20000 AJACCIO, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et a en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.

Le siège de la liquidation est fixé 21, Boulevard Dominique Paoli, 20000 AJACCIO. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce d'AJACCIO en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis, Le Liquidateur.

N° 42

DOMHAD

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 100 €

Siège Social :

Centre Commercial Port Toga

20200 Bastia

902 019 918 R.C.S. Bastia

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 27 octobre 2023, les actionnaires, statuant conformément à l'article L.225-248 du Code du Commerce, ont décidé de ne pas dissoudre la société.

Mention sera faite au RCS de Bastia.

Pour avis, Le Président.



**VOTRE ACCÈS
AU REGISTRE
DU COMMERCE
ET DES SOCIÉTÉS !**



infogreffe.fr

Les Greffes des Tribunaux de Commerce



SAS HELIOPARC

Société par Actions Simplifiée
(Société à Associé Unique)
524 067 998 R.C.S. Toulouse
Siège social : Zac Gabardie
41, Rue Paule Raymond
31200 Toulouse
Etablissement secondaire :
Lieu-Dit Canale Di Melu
20620 Biguglia

Jugement du Tribunal de Commerce de Toulouse en date du 26/10/2023 étendant la procédure de Redressement Judiciaire de la SAS EMÉRA ASSET MANAGEMENT en abrégé EMÉRA A.M. (étendu le 12/06/2023 à la SAS NYX ENERGIE, la SAS HELIOPARC, la SAS IMMOPARC, la SCI BATUSUN 4, la SAS SOLIS ENERGIE), La SAS GROUPE HELIANTHE 41, rue Paule Raymond, Zac Gabardie, 31200 TOULOUSE, N° RCS : 839 156 080 RCS Toulouse.

Administrateur judiciaire : SELARL APEX AJ prise en la personne de Me Philippe THIOLLET, 4 rue Jules de Resseguier, 31000 Toulouse, mission : assister le débiteur dans tous les actes concernant la gestion.

Mandataire judiciaire : SELARL JULIEN PAYEN prise en la personne de Me Julien PAYEN, 54, rue Pargaminières, CS 18501, 31605 Toulouse CEDEX 6.

Date de cessation des paiements : 19/06/2021.

(Pour La SAS GROUPE HELIANTHE). Les déclarations des créances sont à adresser au mandataire judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L.814-2 et L.814-13 du code de commerce dans les deux mois de la publication au BODACC.

NYX ENERGIE

Société par Actions Simplifiée
810 841 817 R.C.S. Toulouse
Siège social : Zac de Gabardie
41, Rue Paule Raymond
31200 Toulouse

Etablissement secondaire :

Lieu-Dit Chiosura Ou Serra Plana
20230 Linguizzetta

Jugement du Tribunal de Commerce de Toulouse en date du 26/10/2023 étendant la procédure de Redressement Judiciaire de la SAS EMÉRA ASSET MANAGEMENT en abrégé EMÉRA A.M. (étendu le 12/06/2023 à la SAS NYX ENERGIE, la SAS HELIOPARC, la SAS IMMOPARC, la SCI BATUSUN 4, la SAS SOLIS ENERGIE) à la SAS GROUPE HELIANTHE 41, rue Paule Raymond, Zac Gabardie, 31200 TOULOUSE N° RCS : 839 156 080 RCS Toulouse.

Administrateur judiciaire : SELARL APEX AJ prise en la personne de Me Philippe THIOLLET 4, rue Jules de Resseguier, 31000 Toulouse, mission : assister le débiteur dans tous les actes concernant la gestion.

Mandataire judiciaire : SELARL JULIEN PAYEN prise en la personne de Me Julien PAYEN 54, rue Pargaminières, CS 18501, 31685 Toulouse CEDEX 6.

Date de cessation des paiements : 19/06/2021.

(Pour la SAS GROUPE HELIANTHE). Les déclarations de créances sont à adresser au mandataire judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L.814-2 et L.814-13 du code de commerce dans les deux mois de la publication au BODACC.

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL DELAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code Civil
Article 1378-1
Code de Procédure Civile
Loi n°2016-1547
du 28 Novembre 2016

Suivant testament olographe en date du 8 décembre 2017, Madame Anne-Marie Agathe Hélène BON, en son vivant retraitée, demeurant à PORTO-VECCHIO [20137], 8 impasse des Roches, Arasu Sottanu.

Née à LYON [69003], le 8 juillet 1937. Veuve de Monsieur André François Auguste MAITRE et non remariée.

Non liée par un pacte civil de solidarité. De nationalité française. Résidente au sens de la réglementation fiscale.

Décédée à MONACO, le 24 juin 2023.

A consenti un legs universel.

Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Antoine BOUQUEMONT, Notaire Associé à REIMS [51100], 5, Boulevard Desaubeau, le 30 octobre 2023, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître Fabien GROL-LEMUND, Notaire Associé au VAL D'OINGT [69620], 208, Rue de la Petite Gare, référence CRPCEN : 69094, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal judiciaire de AJACCIO de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.

En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.



François Joseph Vincetti

Pierre-Ange Fanti

06 44 27 01 34 | 06 03 25 84 76

netecocorse@gmail.com



Net Eco Corse



@netecocorse

in Net Eco Corse

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 23/10/2023, il a été constitué une Société :

Dénomination sociale :

MARIPA CORSICA

Siège social : Quartier Cagliari, 20117 Tolla Forme : SASU

Capital : 500 Euros

Objet social : L'activité de Graphisme et de décoration. Création, réalisation, production, fabrication, développement, commercialisation, édition, personnalisation, vente, revente d'illustrations, illustrations textile, animations multimédia, vidéo, photos, peinture numérique, objets, vêtements. **Président :** Madame Marie-Pascale HUVÉ demeurant : Saint-Jean de Pisciatello - 20117 Eccica-Suarella, élue pour une durée indéterminée.

Admission aux assemblées et exercice du droit de vote : Chaque actionnaire est convoqué aux Assemblées.

Chaque action donne droit à une voix. **Clauses d'agrément :** Les cessions ou transmissions de parts sociales de l'associé unique sont libre. En cas de pluralité d'actionnaires, toute cession d'actions à un tiers, un associé, un conjoint, ascendant ou descendant d'un associé ou du cédant, est soumise à l'agrément préalable de la société.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS d'Ajaccio.

Immatriculation : Au RCS d'Ajaccio.

**POUR ACCELERER VOS DEMARCHES
PAIEMENT
PAR CARTE BANCAIRE**



SUR PLACE

OU PAR TELEPHONE

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte SSP du 06 novembre 2023.

Forme : SASU

Dénomination : ACQUA CHJARE

Capital : 1.000 €

Siège social : Rue du Figuier - 20115 Piana.

Objet : Soins d'esthétique et de beauté

Durée : 99 ans

Présidente : BRIOT Morgane, Marie-Annick, Pierrette

Immatriculation : RCS Ajaccio.

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL DELAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code Civil
Article 1378-1
Code de Procédure Civile
Loi n°2016-1547
du 18 Novembre 2016

Suivant testament olographe en date du 23 août 2011. Madame Catherine MARIANI, en son vivant retraitée, divorcée de Monsieur Joseph CAMPANA, demeurant à CORTE [20250] 5, rue Colonel Feracci. Née à VESCOVATO [20215], le 5 décembre 1935. Décédée à CORTE [20250], (FRANCE), le 21 août 2023. **A consenti un legs universel.**

Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Noémie CASSET, Notaire de la Société Civile Professionnelle "SOCIETE CIVILE PROFESSIONNELLE Catherine HAUTEFEUILLE-HUARD et Isabelle BLANCHARD, Notaires, Associés d'une SCP titulaire d'un Office Notarial" à MONTREUIL, 1, Avenue Walwein, le 26 octobre 2023, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître Noémie CASSET, notaire à MONTREUIL [93100], référence CRPCEN : 93001, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal judiciaire d'AJACCIO de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament. En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.



**DEPOSEZ
vos annonces :**
al-informateurcorse@orange.fr

**LEADER INVEST
ET COURTAGE
IMMO CORSICA.COM**
Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 15244.90 euros
Siège social : Cardo-Torgia
20190 Cardo-Torgia
434 934 584 RCS Ajaccio

AVIS DE PUBLICITE

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 2 Novembre 2023 :

Les associés ont décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du même jour et sa mise en liquidation.

L'assemblée générale susvisée a nommé comme Liquidateur, ETTORI Antoine, demeurant Bât 1 - Résidence A Mandarina II - 20090 AJACCIO, Gérant de la Société, avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci. Le siège de la liquidation est fixé Cardo Torgia - 20190 CARDO-TORGIA, adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée, et, actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés. Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce d'Ajaccio.

Annonces légales

**TRANSMETTEZ
VOS FICHIERS AU FORMAT WORD**



votre contact : **Albert TAPIERO**



0495320440 - 0495328992

al-informateurcorse@orange.fr

BUS SCOLAIRES

L'Exécutif trouve un accord avec les transporteurs

Depuis la rentrée de septembre, ils avaient fait valoir leur désaccord à plusieurs reprises. Mécontents du récent renouvellement de la délégation de la délégation de service public, les transporteurs scolaires insulaires ont décidé de laisser leurs autocars au garage le 6 novembre 2023, alors que les élèves devaient retrouver les bancs de l'école après les vacances de la Toussaint. Pour mémoire, la Collectivité de Corse (CdC) a la charge d'assurer les transports scolaires sur le territoire insulaire (hors Communauté d'agglomération de Bastia et Communauté d'agglomération du Pays ajaccien); le budget dédié à cette politique publique [23,47 M€ pour l'année 2022-2023] inclut la passation de marchés publics avec des transporteurs chargés d'assurer le transport, pour la rentrée scolaire 2023, de 9 561 élèves du primaire et du secondaire sur 377 lignes au total, avec l'ouverture depuis 2018 de 16 nouvelles lignes, au titre du soutien à l'intérieur et au rural. Le mouvement de grève du 6 novembre faisait suite à un premier blocage du cours Grandval durant de longues heures lors de la session de l'Assemblée de Corse du 26 octobre dernier et qui entendait faire passer un message fort. En effet, Strada Corsa et la Fédération Nationale des Transporteurs de Voyageurs reprochaient à l'Exécutif régional d'avoir attribué 10 lignes de transports scolaires dans les vallées du Prunelli, de la Gravona et de la Rive Sud du golfe d'Ajaccio, à l'entreprise Phoenix alors que celles-ci étaient jusqu'ici historiquement desservies par quatre entreprises de transports du Grand Ajaccio. Selon les deux syndicats, ce choix où seul le «*prix et pas le technique*» aurait prédominé, relèverait d'un «*délit de favoritisme de la part de la Collectivité de Corse*». Dans un courrier adressé au président de l'Exécutif, ils écrivaient ainsi : «*À chaque allocution de la Collectivité de Corse, on nous reparle de la rue et de ce que la rue a été capable d'engendrer pour arriver au dialogue. Mais force est de constater que la majorité territoriale n'en n'a que faire de la rue lorsqu'il ne s'agit pas de dogmes politiques mais simplement de réalités économiques et quotidiennes*». En outre, ils exigeaient «*le remplacement immédiat du directeur des transports et de la mobilité de la CdC*», «*la résiliation des marchés non conformes aux règles d'exécution*», «*la refonte du schéma directeur des transports*» ou encore la «*réelle prise en compte des coûts liés à l'insularité*». Afin de tenter de désamorcer la crise, l'Exécutif proposait en écho de recevoir les deux syndicats dans les locaux de la CdC à Bastia aux premières heures de la grève. Une réunion qui s'est finalement avérée fructueuse et satisfaisante selon l'intersyndicale qui a dévoilé qu'un accord de principe sur une méthode de travail commune avec la CdC a pu être trouvée, permettant ainsi la reprise du ramassage scolaire dès le 7 novembre. ■ JC

INVENTAIRE FORESTIER NATIONAL

La forêt progresse, mais sa santé s'amenuise

L'Institut géographique national (IGN) a publié à la mi-octobre les résultats de l'inventaire forestier national 2023. Créé en 1958, cet inventaire décrit l'ensemble des écosystèmes forestiers et la ressource en bois des forêts publiques et privées sur le territoire métropolitain. Ses résultats apportent ainsi chaque année des connaissances sur l'état de santé des forêts et des ressources en bois. Depuis près de deux siècles, la superficie forestière métropolitaine augmente. En 1908, la forêt française couvrait 19 % du territoire avec près de 10 millions d'hectares; en 1985, elle couvrait 14,1 millions d'hectares, soit une augmentation de 21 % sur les trois dernières décennies; elle couvre aujourd'hui 17,3 millions d'hectares, soit 31 % du territoire. Un «*bon signe*»? Les cinq dernières campagnes d'inventaire mettent en évidence les effets concrets du changement climatique sur les forêts françaises, avec le constat d'une accélération de la mortalité des arbres, un impact sur la croissance des arbres ou encore un ralentissement du puits de carbone* des forêts françaises, du fait de la multiplication des crises sanitaires affectant les arbres à laquelle sont venus se combiner des épisodes de forte sécheresse et de canicule. Avec ses 580 000 ha de forêts, la Corse est la région métropolitaine la plus boisée: 66 % de sa superficie est couverte par la forêt, soit un taux plus de deux fois supérieur à la moyenne nationale. La mortalité des arbres y est de 100 000 de m³/an, soit 0,4 m³/ha/an, elle est stable sur une décennie, contrairement à la mortalité nationale qui a augmenté de 80 %. La Corse présente en revanche un volume de bois vivant sur pied à l'hectare inférieur à la moyenne nationale qui est de 174 m³. Il est vrai qu'en général ce volume est plus élevé en forêt publique [200 m³/ha] qu'en forêt privée [165 m³/ha] et que 86 % de la forêt corse est privée, contre 75 % au niveau national. L'île est également parmi les régions présentant les plus faibles taux de stock de carbone à l'hectare. ■ AN

*Un puits de carbone absorbe plus de carbone qu'il n'en émet. On estime que le pic d'absorption du carbone se situe à 30 ans environ pour les arbres résineux et à 50 ans pour les feuillus [source ONF].

LES CHIFFRES DE LA SEMAINE

430

yachts de luxe ont navigué autour de la Corse entre le 1^{er} novembre 2022 et le 31 octobre 2023, indique Yacht CO₂ Tracker qui suit chaque jour les trajets de 1200 yachts de luxe de plus de 40 m. Les caractéristiques des navires et les données scientifiques permettant d'estimer la consommation et les rejets de CO₂ associés, sur cette période, ces 430 yachts ont consommé environ 18 millions de litres de carburant, émettant un total de 47 000 tonnes de CO₂ et 955 tonnes de Nox.

128

places de stationnement supplémentaires aménagées depuis le 2 novembre 2023 au parking de la Miséricorde par la Ville d'Ajaccio et la Société publique locale Ametarra. Elles viennent s'ajouter à l'offre existante de 200 places sur ce site. Près de 92 % des usagers de ce parking viennent d'une commune de la Communauté d'agglomération du Pays ajaccien et 75 % résident à Ajaccio; chez ces derniers, on note la prédominance de résidents des quartiers est de la ville [56 %].

40 %

environ de surmortalité chez les patients âgés ayant passé une nuit aux urgences sur un brancard. C'est ce que montre une étude coordonnée par le Pr Yonathan Freund de l'hôpital de la Pitié-Salpêtrière à Paris et la Dr Mélanie Roussel du CHU de Rouen, qui a été publiée le 6 novembre dans la revue scientifique JAMA Internal Medicine. L'étude a été menée du 12 au 14 décembre 2022, dans 97 services d'accueil des urgences en France, incluant un total de 1 598 patients de plus de 75 ans.



LA CHRONIQUE DE JEAN CHIORBOLI

(linguacorsica@gmail.com)

L'IMPIEGATU IN RITIRATA: EMPRUNTS, CALQUES ET IDÉOLOGIE LINGUISTIQUE



On sait que l'une des causes du changement linguistique est l'emprunt, phénomène fréquent dans les situations de contact de langues. Notre chronique sur «*le grand basculement*» [ICN n°7001] évoquait l'apparition d'éléments linguistiques nouveaux qui s'implantent dans la langue corse sans prendre la place d'éléments anciens sans être concurrencés par aucun autre terme «traditionnel», en raison notamment du basculement de l'île dans le champ de communication français. Avec les «emprunts incontournables» nous avons cité *gara*, *raglia*, *panna mais aussi strada ferrata* qui est plutôt un calque, c'est à dire «une forme d'emprunt d'une langue à une autre consistant à intégrer un mot ou une expression étrangère sous une forme traduite» [Larousse]. Ainsi *strada ferrata* ou *cammin di ferru*, courants en corse à l'oral ou l'écrit, constituent des traductions mot-à-mot des «unités phraséologiques» françaises voie ferrée ou chemin de fer. Contrairement aux emprunts, adaptés ou non, les calques [d'origine étrangère] sont souvent difficiles à déceler car leur forme coïncide avec des éléments locaux qui acquièrent cependant un contenu sémantique nouveau. Le dictionnaire de P. Marchetti en donne un exemple: «*horrible la confusion par calque [erroné] du français, qui fait dire a vèghja pour «la veille» au lieu de a vigilia*». Ce type de calque

n'est pas rare, y compris à l'écrit: «*St'industria ripresenta à a vèghja di a guerra u quartu di u valori di i spurtazioni*» [revue *A Pian'd'Avretu* n° 9]. Les exemples de calque sont innombrables, par exemple le terme «retraite» désigne en français l'action de se retirer dans diverses spécialisations notamment, en droit administratif, «état d'une personne qui a cessé toute fonction, tout emploi, en raison de son âge ou d'une incapacité et qui a droit à une pension» [CNRTL]. En corse certains dictionnaires ne retiennent que le sens militaire: «*batte in ritirata, battre en retraite*» ou administratif: «*si gode una bella ritirata*», il jouit d'une belle pension [de retraite]. La traduction du *Muntese* [DCF] semble souligner une confusion; on fera ici le rapport avec l'italien où «retraite» se dit *pensione* et «retraité» *pensionato*. Le «gallicisme» est analysé par P. Marchetti: «*Ritirata*: retraite [condition d'un retraité, un *impigatu in ritirata*]; *Piglià a ritirata* prendre sa retraite; par ext. montant de la pension de retraite». L'auteur signale qu'en corse *ritirata* n'a pas le sens de «latrines» comme en italien: «*N.B. Questa voce non assume in corso il significato di «cesso» o «latrina»*. De nombreux néologismes ou gallicismes sont listés par Marchetti sous des étiquettes génériques [neol., frsm., par exemple «*allucazione* allocation [s]». On soulignera que l'influence de l'italien n'est jamais signalée: l'auteur pense

«*I Ghiudéi... hanu saputu mantenesi fin'ora, perchè hanu cunsirvatu sempre a so'linqua. E noi, vurriamu lascià perde a nostra?*» [revue *U Muntese* 1965 n° 102]

sans doute qu'on ne peut employer le terme «italianisme» dès lors que le corse est considéré comme une variété d'italien). Or les italianismes -récents- sont très fréquents en corse par exemple dans le vocabulaire de spécialité, pédagogique notamment: *passatu landanu* «passé simple» est un calque de l'italien *passato remoto*; *firmà* «signer» est un calque de l'italien moderne *firmare*: les dictionnaires attestent *segnare, segnatura* dans ce sens particulier [*segnare un documento*] comme au sens générique de «marquer» [*segnare gli errori da correggere*]. Nous aurons l'occasion de revenir sur le sujet «glottopolitique», linguistique et idéologique à la fois.

Bien entendu les calques ont cours également dans «*le français régional de Corse*»: le thème est inépuisable. Une tournure fréquente comme «*à qui ça touche?*» (à qui le tour?) est un calque syntaxique du corse «*à quale tocca?*» [cf. en italien *a chi tocca?*]. On se contentera ici de renvoyer à la thèse de doctorat en linguistique «*Le français régional de Corse: étude linguistique et sociolinguistique. Pratiques langagières du français en Corse: approche descriptive et problème glottopolitique*» [PM. Filippi 2002: theses.fr/]

Les calques apparaissent très souvent dans les locutions, c'est-à-dire dans des groupes de mots figés ou relativement stables ayant la même fonction qu'un mot [voir la définition de «locution» dans le dictionnaire *Le Robert*]. Ainsi le mot «tomber» a plusieurs sens [25 selon le *Larousse*] auxquels il faut ajouter ceux qu'il acquiert dans diverses expressions comme «laisser tomber» [quelqu'un, quelque chose]: «*se dit pour inviter quelqu'un à ne pas insister, à ne pas se mêler de quelque chose, etc.*». En corse l'équivalent le plus courant est *lascià corre* [et variantes]: «*Lascia corra, tantu ùn ci pudemu fà nienti*» [JM. Comiti], en italien *perdere*: «*Lascia perdere, non staremo qui a litigare, no?*» [Glosbe.com]. Bien entendu on a dans ce sens plusieurs [para] synonymes, plus ou moins courants ou familiers. Citons pour le corse *lascia corre u pesciu*, [même expression en génois: *lascia cure u pesciu*, *Dizionario Italiano Genovese* Facebook; cf. «*laisser filer le poisson*», technique de pêche: *Le vieil homme et la mer*, E. Hemingway] ainsi que *lascià corre u tribbiu in l'aghia*; *lascià corre l'acqua pe'i so canàli* [laisser les eaux et les choses suivre leur cours]; *lascià còrre i cuncistori* [laisser dire les bavards]; *tirà u filu e làscia corre a minatoghia*; *lascia bolle* [DCF pour les traductions françaises]. Avec les mêmes éléments on a une locution nominale de plus en plus courante dans le champ politique: «*U Statu, a maffia, è u lascia corre*» [blog en langue corse *A Piazzetta*], présente dans des textes plus anciens: «*a malacura governativa, aggravata da u lascia corre di i Puteri publici*» [revue *U Muntese* 1967].

En français les locutions de ce type sont fréquentes, notamment dans le registre familier: laisser couler; laisser pisser le mérinos v. [laisser courir, laisser aller les choses, laisser faire, Reverso.net], citons pour l'italien *sorvolare*; *glissare, mollare*... Si on a le même contenu sémantique dans la plupart des

langues, chacune conserve des caractéristiques propres et n'utilise pas forcément les mêmes composants. Ainsi laisser tomber [ou laisser courir] peut avoir en corse plusieurs traductions avec plusieurs sens. Si *lascià corre* est le plus fréquent comme on vient de voir, le sens propre est aussi possible: «*ci vole a lascià corre l'*» *acqua ne i so'canali* [ou] *pe'i so'vichi, il ne faut pas dévier le courant* [et au s.f.: *laisser les affaires suivre leur cours*]» [DCF]. Au contraire *lascià cascà* a normalement le sens propre [«*Da u spaventu prete Antuninu lasciò cascà bibbia è rusariu è lentò una ghjastema*» [revue *Bonanova* n° 12]. Pour «laisser tomber, abandonner» on a plutôt *lintà*: «*Lintà u so'maritu, a so'moglià, lâcher son mari, sa femme*» [DCF], ou bien [familièrement] *cappià*: «*Cappià l'amici, u so partitu, u so mistièru.*» [P. Marchetti 2001; cf. en français «lâcher»]. Dans certains textes traduits en corse on peut présupposer un calque du français «laisser tomber» dans ses divers sens: «*À mè, ùn mi lascia cascà à chì vole ma à chì pò*» [D. Verdoni, *Interromania.com/*]; «*Stufa di un travagliu chì ùn la motiva mancu appena, un bellu ghjornu lascia cascà tuttu*» [blog *juanherranz.com/*].

Chaque langue exploite donc à sa manière un héritage roman largement commun, mais se distingue par la fréquence ou l'absence de certains éléments. Contrairement à l'italien *lascia perdere* «laisse tomber» au sens figuré, le corse ne connaît ici que le sens propre: «*I Ghiudéi... hanu saputu mantenesi fin'ora, perchè hanu cunsirvatu sempre a so'linqua. E noi, vurriamu lascià perde a nostra?*» [revue *U Muntese* 1965 n° 102] G. Notini, auteur de théâtre, conseille de ne pas négliger même les choses de peu de valeur: «*Ùn lascià perde la paglia, dopu còlta l'arighezza*».

Nous concluons avec un extrait littéraire qui témoigne des effets du contact de langues à toutes les époques et sur les meilleurs auteurs. Notre titre [*L'impiegatu in ritirata*] est emprunté à Dominique Antoine Versini, né à Marignana le 26 décembre 1872, mort à Ajaccio le 11 décembre 1950. Sous le pseudonyme de Maistrale, il a collaboré à différentes revues comme *A Muvra* qui a publié en 1924 *Risa e canti*. Le recueil a été réédité par le CRDP de Corse en graphie modernisée [*Risa è canti* 2001]. Nous publions ici un extrait de l'édition originale.

L'IMPIEGATU IN RITIRATA

Mane e sera a si spasseghja;

Cu le so mani in la stacca

A critica ellu maneghja

Cu li so: «mais, mais, mais»,

Sempre si la sfranciseghja.

[...]

«*A Corsica è ruvinata*

Più ne granu ne granone»

Pruclama lu ritiratu,

U Còrsu un vole più pone

Ed ellu pusendu, all'ombra,

Lavora cu lu bastone.

[Maistrale, 1924]

CARNETS DE BORD

par Béatrice HOUCHARD

LE CAUCHEMAR ET LA PLAIE

Illustrations d'après photo Creative Commons et Raaph PH Creative Commons



Pendant l'occupation allemande, une vieille amie juive et son frère, français d'abord et fiers de l'être, ont vécu cachés par un couple de Haute-Savoie, devenu plus tard «*Juste parmi les Nations*». Plusieurs

membres de sa famille originaire de Salonique, notamment des grands-parents, ne sont pas revenus des camps d'extermination. Pendant des années, je ne l'ai jamais entendue parler de cette époque. Puis, le temps la rapprochant de la vieillesse, elle a raconté, par exemple ce jour où un fonctionnaire de Vichy lui a annoncé, ainsi qu'à son père et son frère, qu'ils n'étaient plus français, souvenir qui semble l'avoir choquée à vie.

Depuis quelques semaines, cette vieille amie est à l'hôpital. Et voilà qu'au crépuscule de sa vie, ça recommence: sur un trottoir de l'avenue de Clichy, à Paris, on a lu une inscription devant un magasin: «*Interdit aux juifs*». Des croix gammées apparaissent, des étoiles de David sont dessinées sur la devanture d'une banque, sur la porte d'un immeuble. Dans le métro, un groupe de jeunes [militants? écervelés? les deux?] a entonné un chant qui disait: «*Nique les juifs et nique ta mère, vive la Palestine, on est des nazis et on est fiers*». Des établissements scolaires juifs ont reçu des messages de menaces intitulés «*Al-Qaïda bomb*» et signés Allahou akbar.

Au sein de la communauté juive de France, la plus nombreuse d'Europe [500 000 personnes], le cauchemar est de retour. Certains ont demandé à leurs enfants de ne plus porter la kippa dans la rue pour aller à la synagogue; d'autres évitent d'aller dans leurs commerces kasher habituels pour ne pas attirer l'attention; de nombreux élus de confession juive sont menacés, à commencer par la présidente de l'Assemblée nationale, Yaël Braun-Pivet. Plus de 900 sites sont protégés par les forces de l'ordre. Et on ne parle pas du déferlement de haine poisseuse et anonyme sur les réseaux sociaux.

Depuis le massacre perpétré par le Hamas le 7 octobre, plus de mille actes antisémites ont été signalés - mais aucun en Corse, où les manifestations en faveur de la Palestine n'ont pas connu de débordements. Plus de cinq cents interpellations ont été effectuées, preuve que le pouvoir a pris la mesure du fléau, même si on attend toujours de sa part une parole forte. La

condamnation de l'antisémitisme par la Première ministre lisant ses notes d'un ton monocorde, le 31 octobre à l'Assemblée nationale, était nettement insuffisante.

NE LEUR PARLEZ PAS D'ANNE FRANK

À l'étranger, ce n'est pas mieux. Au Royaume-Uni, des restaurants kasher ont été recouverts d'œufs, on a découpé la kippa d'un homme, jeté des cocktails Molotov. En Allemagne, où 6 000 juifs ukrainiens sont arrivés depuis l'invasion russe, l'antisémitisme décomplexé effectue un retour jamais vu depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale, alors que l'extrême-droite allemande progresse de vote en vote en se radicalisant.

Dans la commune de Tangerhütte, au nord-ouest de l'Allemagne, le conseil d'administration de la crèche Anne-Frank s'est prononcé pour un changement de nom. Celui de la petite juive allemande, morte au camp de Bergen-Belsen en 1945 et célèbre pour son Journal, ne serait selon eux «*plus adapté aux enfants*». Trop politique, comprend-on. La crèche s'appellera désormais World Explorer. Sans commentaire.

Face au retour de cette plaie qui salit tout sur son passage, que dire, que faire face à ceux dont le soutien légitime à la Palestine [qu'ils confondent avec le terrorisme du Hamas] et l'antisionisme servent de couverture à un antisémitisme viscéral, y compris dans certains partis politiques?

Que leur conseiller? De regarder un documentaire sur Auschwitz? Ils prétendraient que c'est un montage. De découvrir le chef-d'œuvre absolu où Charlie Chaplin joue le double rôle du *Dictateur* et du petit barbier juif pourchassé par les nazis? Ils diraient que ce n'est que de la fiction.

Un dernier fait: au Daguestan, une république à majorité musulmane de la fédération de Russie, on a vu des manifestants envahir un aéroport et aller jusqu'au tarmac pour «*accueillir*» à leur manière des voyageurs censés arriver d'Israël. Plus tard, en ville, d'autres manifestants, ou peut-être les mêmes, ont fait le tour des hôtels pour chercher où étaient les juifs. On n'était pas à Berlin en 1933, mais c'était tout comme. Alors je pense à cette vieille et chère amie juive, qui va finir sa vie sur ces images et avec ce cauchemar. ■



VU, LU ET VÉCU...

Droits de l'homme?

Il faut décerner une médaille spéciale à l'ONU. Son Forum social du conseil des droits de l'homme est depuis peu présidé par un Iranien, Ali Bahreini, diplomate et bien sûr excellent connaisseur en droits de l'homme et surtout de la femme puisqu'il représente un pays champion de la traque des femmes non voilées, de l'oppression et de la torture. Il n'a d'ailleurs pas tardé à montrer son talent en coupant, lors d'une réunion, le micro d'une militante iranienne qui évoquait la situation des droits humains dans leur pays commun. Encore bravo.

Punaise, c'était Poutine

Les services de renseignements ont plus que des soupçons: lorsque la rumeur, reprise notamment par Pascal Praud sur CNews, a couru que les migrants étaient responsables de la multiplication des punaises de lits, c'est la Russie qui tirait quelques ficelles. De fausses «unes» de journaux (notamment *La Montagne*) et autres fake news sur les réseaux sociaux l'affirmaient. Comme par hasard, Vladimir Poutine, très intéressé par le sujet, a ensuite ironisé sur les punaises de lit «dans les grandes métropoles européennes». Voilà qui promet de folles semaines pendant les prochaines campagnes électorales, aux États-Unis en 2024 et en France en 2027, avec cette nouvelle méthode de déstabilisation, très bien documentée dans *Les ingénieurs du chaos*, le livre de Giuliano da Empoli.

Anne Hidalgo voyage

Dans la polémique sur le déplacement d'Anne Hidalgo en Nouvelle Calédonie et en Polynésie (qui aurait coûté 60 000 euros aux Parisiens), plusieurs points font dresser l'oreille. La maire de Paris, partie inspecter les installations olympiques prévues pour le surf, a ensuite passé quelques jours avec sa fille, qui vit à Bora Bora. Pourquoi pas? L'ennui, c'est qu'elle n'a finalement pas visité le site olympique à cause d'une manifestation, ni participé à la moindre réunion sur le sujet.

D'officiel, le voyage semble bien avoir été très privé. Surtout, Anne Hidalgo était accompagnée de cinq personnes. Là encore, pourquoi pas? Mais, parmi les cinq, il y avait son directeur de cabinet et son chef de cabinet. C'est du jamais vu: quand le maire (ou ministre, ou président) est en déplacement, le «dir-cab» reste à la maison pour tenir la boutique.

Le piège du référendum

Emmanuel Macron sera en Suisse pour une visite d'État les 15 et 16 novembre. On ne sait s'il va à Berne pour chercher des idées de référendum, puisque la Suisse est le pays qui pratique fréquemment la «votation» et n'en fait pas un drame quand la réponse est «non». Le Président de la République vient justement d'annoncer aux partis politiques qu'il souhaitait «élargir le champ du référendum», la formule magique habituelle, pour que les Français puissent voter, par exemple, sur l'immigration ou la fin de vie. Mais avant cela, il faudra réformer l'article 11 de la Constitution, ce qui n'est pas gagné. François Mitterrand s'était pris les pieds dans le même tapis en 1984.

Deneuve, Jagger et De Niro

Catherine Deneuve a eu 80 ans le 22 octobre, Mike Jagger le 26 juillet, et Robert De Niro le 17 août. La mode serait donc aux octogénaires. Selon de nombreuses études d'opinion, plus on est vieux, plus on a le moral. La satisfaction de vivre est (bizarrement) décroissante de 18 à 45-50 ans, puis elle remonte sérieusement jusqu'à 80-85 ans. Avoir une vision positive de son âge ferait gagner 7,5 ans d'espérance de vie. Contrairement aux idées reçues, tous les «vieux» ne vivent pas dans un Ehpad et seulement 20 % des plus de 85 ans sont considérés comme dépendants. On en aurait presque envie de vieillir. «Presque», seulement...

Leur panache

Dans le livre *Perdants magnifiques* (Éditions Solar), Xavier Garcia passe en revue dix sportifs qui n'ont pas gagné les plus grandes épreuves de leur sport, mais se sont «*incliné avec panache*», comme Cyrano de Bergerac au moment de mourir. On y croise notamment les cyclistes Raymond Poulidor (189 victoires quand même!) et Thibaut Pinot, le tennisman Vitas Gerulaitis, l'athlète Zola Budd ou le footballeur brésilien Socrates.

L'agréable lecture de ce livre très documenté m'a donné une idée: il faut écrire une suite, mais cette fois sur les perdants de la politique. La liste est longue et je laisse le lecteur décider de qui a eu du panache, de Michel Rocard, Jacques Chaban-Delmas, Édouard Balladur, Lionel Jospin, Alain Juppé ou François Fillon, entre autres. Faites vos jeux! ■

THÉÂTRE

L'arte di a cumedia

À la création de *L'Art de la comédie*, au milieu des années 1960, on accusa son auteur, Eduardo De Filippo, d'outrager l'État en critiquant allègrement le pouvoir, ses relations avec la société et sa manière de réduire l'art à un divertissement. À peine arrivé dans sa nouvelle affectation, un préfet dresse la liste des notables locaux qu'il va recevoir. C'est alors qu'Oreste, directeur d'un théâtre ambulant, demande audience. S'il ne figure pas sur sa liste, le préfet, qui se pique d'en connaître un rayon sur le théâtre, accepte de le recevoir, se disant que cette petite récréation bienvenue lui donnera l'occasion d'exposer ses vues sur le rôle du théâtre et le répertoire le plus adapté au grand public. Mais Oreste se montre peu réceptif à ses discours. Il est venu demander de l'aide, après que le chapiteau de la compagnie ait été détruit par un incendie. Pas un soutien matériel mais moral: pour faire face, la troupe veut organiser une représentation de bienfaisance et souhaite que le représentant de l'État fasse savoir qu'il y assistera. Rien de plus. Sa demande est pourtant jugée déraisonnable et le préfet l'éconduit après avoir demandé à son secrétaire d'établir un bon de transport gratuit pour que la troupe quitte la ville au plus tôt. Mais Oreste se voit remettre par mégarde la liste des notables attendus. Il met alors le préfet au défi: est-il certain que ceux qu'il va recevoir seront bien ce qu'ils prétendent être et ne seront pas des comédiens? Dès lors, le doute s'insinue dans l'esprit du haut fonctionnaire et fait prendre aux entrevues une tournure assez inattendue. Roselyne de Nobili et Filippu Guerrini ont adapté la pièce en langue corse pour la compagnie Tutt'in Scena, en transposant l'action en 2018 à Corte, avec cette fois un sous-préfet et une directrice de compagnie. Le propos reste celui de la pièce originelle. Spectacle surtitré en français.

Le 11 novembre 2023, 20 h 30. Salle Timo Pieri, Prunelli di Fiumorbu. ☎ 04 95 56 26 67 & www.centreculturelanima.fr



L'embaras du choix

Max a 35 ans, il a rangé ses rêves de jeunesse, tel ce groupe de rock, les Gueules Noires, formé avec son cousin Alex. Il s'est aussi efforcé d'oublier Alice dont il était éperdument amoureux. Désormais, il gagne sa vie en travaillant dans une bijouterie et s'apprête d'ailleurs à épouser Léonore, la fille de son employeur. Seulement voilà, Max doute: a-t-il vraiment fait les bons choix, n'est-il pas en train de rater sa vie en privilégiant la sécurité, le confort? Aussi, lorsqu'Alice, qu'il n'a plus revue depuis 10 ans, fait son retour et que la possibilité de reformer les Gueules Noires et de donner un concert se présente, Max est perdu, entre passions et raison. Doit-il s'en tenir au plan en épousant la raisonnable et si rassurante Léonore? Ou bien doit-il tout envoyer promener pour revenir à ses premières amours? Indécis, tétanisé à l'idée de faire le mauvais choix, Max va demander l'avis... du public! En effet, si la mécanique de cette pièce de Sébastien Azzopardi et Sacha Danino, nominée aux Molières en 2022, ne repose pas sur de l'improvisation pure, elle est bâtie sur une dizaine de scénarios possibles soumis aux spectateurs et avec lesquels les acteurs vont devoir jongler. Ainsi, à chaque fois que Max a «l'embaras du choix», il interpelle une ou plusieurs personnes dans la salle, cette interactivité permettant de faire rebondir l'intrigue, de sorte que les représentations se suivent mais ne se ressemblent pas et que diverses fins sont possibles.



Le 16 novembre 2023, 20 h 30. Espace Diamant, Ajaccio. Rens: 04 95 50 40 80 & espace-diamant.ajaccio.fr
Le 18 novembre 2023, 21h. Théâtre de Propriano. ☎ 04 95 76 70 00 & theatredepropriano.com

CINÉMA

Festival du film italien d'Ajaccio

Pour cette 24^e édition, après des années qui ont vu la pandémie de Covid influencer sur la bonne marche de l'industrie cinématographique mais aussi, avec l'annulation de nombreux festivals, modifié notre rapport à la production audiovisuelle, l'association annonce un retour en force du «grand cinéma italien» sur grand écran avec une sélection de films «signés de maîtres affirmés et/ou en devenir, mais aussi des pépites qui, à coup sûr, vous plairont, vous amuseront, vous bousculeront» avec «quelques comédies bien menées, certes, mais aussi de réelles interrogations, souvent glaçantes, sur les maux de notre société». Au total, 17 films sont programmés, dont 11 seront en compétition pour quatre prix (Prix du public, Prix des lycéens, Prix des médiathèques et bibliothèques di u Pumonte, Prix Serge Leca). Avec notamment *Mia*, d'Ivano De Matteo, histoire d'une famille simple et heureuse, dans laquelle un garçon manipule violemment, et bouleverse d'une jeune fille de 15 ans, transformant son existence en cauchemar; le film sera projeté le 13 novembre à 18 h 30 en séance spéciale, en présence d'Ivano De Matteo et de l'actrice principale, Greta Gasbarri. Ou encore *Nata per te* dans lequel Fabio Mollo porte à l'écran l'histoire du combat de Luca Trapanese, homosexuel célibataire déterminé à devenir le père adoptif d'Alba, une enfant trisomique abandonnée qu'aucun couple hétérosexuel n'a voulu adopter. Le réalisateur et Luca Trapanese seront d'ailleurs présents le 17 novembre à 21h pour une séance spéciale.

Du 11 au 19 novembre 2023. Palais des congrès d'Ajaccio. ☎ 06 85 99 87 26 & www.iffa.corsica



**FRAC
CORSICA**

**CULLETTIVITÀ
DI CORSICA**

A TERRA DIU CUMUNU

**AMANDINE JOSET-BATTINI, FLO*SOUAD BENADDI, TONI CASALONGA, AURÉLIE FERRUEL
ET FLORENTINE GUÉDON, MARCOS ÁVILA FORERO, ASUNCIÓN MOLINOS GORDO,
HENDRIK HEGRAY, JUDITH HOPF, SUZANNE HUSKY, NICOLAS MOMEIN, GYAN PANCHAL,
ANNA REUTINGER, RÉMI VOCHÉ, JEAN-PHILIPPE VOLONTER.**



© Amandine Joset-Battini

08.11.2023 → 21.03.2024

**CULLETTIVITÀ - CORSICA
COLLETTIVITÀ DI CORSE**

**ME LES
MUSEES
DE
CORSE**

Da u luni à u sabbatu, da 10 ore à 5 ore di sera
Du lundi au samedi de 10h00 à 17h00
A Ciadella, 20250 Corsi | +33 094 20 03 95 33
frac@iula.corsica | www.frac.corsica



AGIR PLUS

SOLUTION CHAUFFAGE BOIS

Bénéficiez d'une Prime économie
d'énergie jusqu'à **1 500€**

FAITES CONFIANCE AUX ENTREPRISES PARTENAIRES AGIR PLUS

Calculez votre Prime sur corse.edf.fr/agirplus/ et demandez un devis à une entreprise Agir Plus labellisée RGE.



SCANNEZ-MOI !
**RETROUVEZ TOUTES NOS
SOLUTIONS AGIR PLUS.**

L'énergie est notre avenir, économisons-la ! - L'energia hè u nostru avvene, tenimula à contu.